



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 22 – 2009

## Séance

du vendredi 18 décembre 2009

Présidence : Vincent Wermeille, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

- 22. Résolution no 123  
Taxe sur la mobilité : craintes d'un canton périphérique.  
Damien Lachat (UDC)
- 9. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2010
- 10. Modification de la Constitution relative à la durée des législatures (deuxième lecture)
- 14. Modification de la loi concernant le fonds de la coopération (deuxième lecture)
- 15. Modification du décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle (deuxième lecture)
- 16. Arrêté octroyant un crédit complémentaire pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010
- 18. Motion no 929  
Maintien des demandes de cartes d'identité auprès de l'administration communale. Gabriel Willemin (PDC)

*(La séance est ouverte à 14.45 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)*

---

**Le président :** Voilà, Mesdames et Messieurs, si vous permettez, nous allons poursuivre nos travaux et je vous propose de prendre la troisième résolution qui nous a été proposée ce matin.

### 22. Résolution no 123 Taxe sur la mobilité : craintes d'un canton périphérique Damien Lachat (UDC)

Un récent projet du Conseil fédéral dans le domaine des transports pour faire face à l'augmentation du trafic pendulaire est une taxe sur la mobilité.

Un canton périphérique comme le Jura, de par sa situation géographique et sa structure économique, ne permet pas d'offrir une large palette d'emplois, n'accueille de plus aucune administration fédérale et ne possède pas de grands centres universitaires. La conséquence directe pour ce type de canton est donc un trafic pendulaire de travailleurs et d'étudiants empruntant dans sa grande majorité le réseau ferroviaire. Un très grand nombre de personnes se rendent donc tous les jours à Granges, Bienne, Berne, Bâle ou Neuchâtel pour ne citer que quelques exemples. Il est évident que ces Jurassiens n'ont qu'une très petite marge de manœuvre quant aux horaires pour leurs déplacements.

Si cette mesure devait entrer en vigueur et plus particulièrement concernant le rail, le risque est grand de voir se vider le Jura de sa population active et de sa jeunesse. Car si ces personnes font déjà l'effort de sacrifier du temps dans les transports publics pour pouvoir rester dans leur canton d'origine, une taxe supplémentaire sur ce temps de parcours les poussera certainement à bien réfléchir à l'opportunité de déménager dans une localité plus proche de leur lieu de travail.

Il faut le rappeler, les pendulaires qui travaillent hors du Canton sont pour la plupart de bons contribuables, ne viennent pas grossir les rangs des chômeurs car il n'y a pas de poste pour eux dans leur canton et, le plus important, dépensent leur argent dans leur région !

L'incidence d'une telle taxation sur les finances cantonales serait alors catastrophique si le Canton devait voir disparaître ces contribuables ainsi que leurs successeurs. De plus, une diminution du nombre de citoyens a un impact non négligeable sur l'économie locale ainsi que sur les infrastructures et services publics.

Ainsi donc, nous demandons au Gouvernement de faire part des craintes de notre Canton quant à l'impact de telles mesures sur un canton périphérique comme le nôtre.

**M. Damien Lachat** (UDC) : Je serai bref car je crois avoir suffisamment bien exposé le problème dans le texte de cette résolution. Je précise que ce projet est dans le pipeline depuis 1-2 ans et c'est parce qu'il a ressurgi il y a quelques semaines que j'ai écrit cette intervention.

Je profite de ce sujet pour vous rendre attentifs à cette catégorie de travailleurs et d'étudiants que sont les pendulaires. Je connais bien le sujet, faisant moi-même partie de cette catégorie depuis plus de seize ans.

Taxer ces pendulaires serait très dangereux pour un canton périphérique comme le nôtre, que ce soit en termes économiques, financiers ou démographiques. Déjà qu'on peine à attirer du monde, ne faisons pas encore fuir ceux qui restent.

De plus, ce genre de taxe est contreproductive car elle pousse les gens à rejoindre les grands centres urbains, qui sont déjà asphyxiés par le trafic public et privé et en manque chronique de logements.

En outre, comme les pendulaires jurassiens se déplacent dans leur quasi majorité par le rail, s'ils venaient à disparaître, il est fort à parier que les CFF ne maintiendraient pas des cadences semi-horaires depuis Delémont avec des trains presque vides. Cela constitue encore un danger pour l'accès à notre Canton.

Je vous invite donc à soutenir cette résolution, qui demande simplement au Gouvernement de faire part de ces craintes au Conseil fédéral dans le cas où une telle mesure devait être mise en œuvre.

Je termine par citer Bänz Friedli, qui décrit, dans son dernier livre, l'art de vivre des pendulaires. Il conclut en disant ceci : «Je pendule, donc je suis !» Merci de votre soutien.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : Le Gouvernement partage les préoccupations soulevées dans cette résolution. Nous ne sommes pas favorables à l'introduction ou à la généralisation de tarifs fortement différenciés selon l'heure du déplacement. Cela ne veut pas dire que des instruments d'incitation positive pour favoriser les déplacements en dehors des heures de pointe ne soient pas à utiliser.

Les nouveaux horaires en préparation pour les années 2015 à 2025 entre les grandes agglomérations nécessitent d'importants investissements, également chez nous, ne serait-ce que pour éviter que les horaires s'y dégradent en raison d'infrastructures déficientes.

Malheureusement, nous devons constater que le Conseil fédéral, tout en reconnaissant le besoin de nouvelles infrastructures et le succès des transports publics, décide en sens inverse. Ainsi, mercredi dernier 16 décembre, le Conseil fédéral (je vous cite le début de son communiqué) a déclaré que : «Pour des raisons de politique financière, le Conseil fédéral maintient les coupes dans les ressources affectées à l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés suisses en 2011 et 2012». Cela signifie que les moyens seront insuffisants pour maintenir la qualité de notre réseau et empê-

cheront de l'améliorer avec, comme résultat, une concentration des moyens dans quelques régions limitées.

En résultent l'abandon ou le report de projets et la recherche d'autres sources de financement, dont celle à l'origine de la résolution que nous débattons. Ces coupes dans les budgets d'investissement, la même démarche existe pour l'exploitation, ne peut que doublement nous pénaliser, à la fois par l'introduction éventuelle de ces taxes et par la baisse d'investissements ou de moyens pour une région comme la nôtre.

Pour le Gouvernement, il est important que le Parlement fédéral corrige les propositions du Conseil fédéral et accorde aux CFF, aux entreprises de transport et aux cantons, les moyens nécessaires pour maintenir et améliorer les infrastructures de transport et développer l'offre.

Mesdames et Messieurs les Députés, je ne peux que vous inciter à intervenir auprès de vos partis nationaux respectifs pour inciter les membres des Chambres fédérales à corriger le tir. Et là, je m'adresse en particulier aux élus UDC de cette Assemblée pour qu'ils sensibilisent leurs propres élus aux Chambres fédérales qui, régulièrement, coupent dans les objets liés aux transports publics. Là, vous avez beaucoup de travail encore à faire, Monsieur le Député.

Pour terminer, le Gouvernement soutient cette résolution et vous invite à le faire. Nous allons donc intervenir auprès du Conseil fédéral pour lui faire part de votre opposition et de la nôtre à ce projet.

*Au vote, la résolution no 123 est acceptée par 50 députés.*

## **9. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2010**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

*arrête :*

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2010.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Vincent Wermeille      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**M. Serge Vifian** (PLR), président de la commission de gestion et des finances : C'est moins grave que si c'était pire !

Le budget 2010 de l'Etat jurassien présente un déficit de 4,2 millions et une insuffisance de financement de 10,2 millions. Dans les circonstances du moment, on peut considérer que ce résultat est acceptable. En effet, la santé financière des cantons va se dégrader en 2010, surtout en raison de la crise économique, qui fait chuter les recettes fiscales. De nombreux cantons annoncent des budgets déficitaires et, selon le président de la Conférence des directeurs cantonaux des Finances, la situation risque d'empirer en 2011 et 2012. D'autant plus que, dès 2012, la nouvelle législation sur le financement des hôpitaux et des soins entraînera des reports de charges sur certains cantons.

Le budget de crise soumis à votre approbation n'annonce néanmoins pas une crise du budget, comme cela a failli se produire dans le canton de Neuchâtel, où seule une «contribution extraordinaire de solidarité» imposée aux communes – appellation pudique désignant en réalité un report de charges – a permis d'accoucher du budget 2010 au forceps.

Sans les 7 millions de francs injectés dans le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises, le budget 2010 serait d'ailleurs équilibré, ce qui témoigne que, si les prévisions sont réalistes, nous limitons les dégâts en comparaison avec nombre d'autres cantons. Ce soutien aux entreprises est une nécessité si l'on veut tenir la situation relativement sous contrôle, par quoi il faut entendre que les bonnes vieilles mesures keynésiennes restent encore le meilleur moyen de garder la tête hors de l'eau en période de crise économique.

Nous inquiète bien sûr la baisse des recettes fiscales provenant des personnes morales, que le Service des contributions chiffre à 30 %. Les pointages auxquels il a été procédé en cette fin d'année laissent apparaître que certaines sociétés font encore des bénéfices. Toutefois, les évaluations budgétaires restent crédibles. Plus surprenante est la prévision que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques restera stable (avec une progression de 0,4 % à 203,2 millions). La CGF s'en est étonnée mais les contrôles opérés à la demande du ministre des Finances corroborent cette évaluation optimiste. La CGF craignait que le chômage, qui réduit les rémunérations et peut ainsi conduire non seulement à une diminution du revenu imposable, quoique, semble-t-il, limitée par des déductions fiscales elles aussi revues à la baisse, mais également à une moindre discipline de paiement, ait une influence négative sur les rentrées fiscales. Si cela devait se produire, ce sera pour plus tard et tout dépendra en fait du moment où la reprise s'amorcera. Car reprise il y aura bien un jour, sans que l'on puisse aujourd'hui en dater le déclenchement.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, il faut relever que les charges de personnel s'annoncent en légère baisse par rapport au budget précédent alors que les subventions connaissent une forte majoration (+ 3,6 %). Sans surprise, les coûts des hospitalisations continuent d'augmenter.

Les charges nettes des communes grimpent de 3,1 % par rapport à 2009 mais cette évolution résulte plus du recul des recettes (citons l'exemple de l'impôt des frontaliers, qui chute de 10,1 %) que de l'accroissement de la part des communes à la répartition des charges.

L'effort en matière d'investissements reste soutenu, même s'il est inférieur à la tranche 2010 du plan financier. Une bonne partie (41,5 %) des investissements nets sera consacrée au patrimoine immobilier de l'Etat (maintenance et aménagements routiers, construction et rénovation de bâtiments).

Le degré d'autofinancement des investissements se situe à 76,3 %, ce qui est proche des 80 % fixés par le frein à l'endettement, mécanisme qui ne pourra entrer en vigueur au mieux qu'au début 2010 pour déployer ses premiers effets sur le budget 2011.

La dette, qui baissait depuis 2003 pour atteindre 255 millions en 2008 (soit un endettement par habitant de 3'652 francs), va reprendre l'ascenseur du fait des insuffisances de financement pour culminer à 270 millions à la fin 2010. En revanche, les charges d'intérêts diminuent encore grâce à des conditions favorables sur les marchés. L'Etat dépense 3,5 % de ses recettes fiscales, soit 9,6 millions en 2010, au titre des intérêts passifs.

A noter en outre, car cela a été salué par les commentateurs, que le Jura poursuit la mise en œuvre des mesures d'assainissement, s'attachant ainsi à réduire ses handicaps, au nombre desquels une pression fiscale encore trop lourde malgré les efforts méritoires déjà accomplis.

En conclusion, la conjoncture économique défavorable plombe notre budget comme partout ailleurs. De plus, l'augmentation du financement des institutions de santé et des prestations sociales s'inscrit dans la durée, pendant le même temps où notre part aux recettes fédérales revêt un caractère plus volatil, ce qui restreint notre marge de manœuvre budgétaire.

Dans ce contexte délicat, le budget qui est présenté témoigne d'une situation financière maîtrisée.

La CGF a consacré trois séances à son examen. Elle en a épilché les rubriques et reçu des ministres, qu'il convient de remercier pour leur disponibilité et leur perspicacité, des informations détaillées et convaincantes.

Quelques propositions d'ajustement vous seront faites, qui nécessiteront un débat. Mais la CGF est unanime à vous recommander l'entrée en matière et l'approbation subséquente du budget 2010.

**M. Joël Vallat** (PS), président de la commission de la santé : Au nom de la commission de la santé, j'ai l'honneur de vous faire part de quelques considérations sur les enveloppes financières de fonctionnement et d'investissement destinées à l'Hôpital du Jura.

Les deux enveloppes budgétaires de fonctionnement et d'investissement sont discutées entre les dirigeants de l'Hôpital du Jura et le Gouvernement.

Lors de notre séance du 10 décembre, le ministre Philippe Receveur nous a rapporté les observations suivantes au sujet de ces enveloppes. Il a souligné que, contrairement aux exercices précédents, l'enveloppe a été séparée en trois parties distinctes : une partie qui concerne l'Hôpital du Jura pour ses activités somatiques uniquement, qui était fixée auparavant à 50 millions et de laquelle on enlève 4,4 millions correspondant aux activités des deux EMS. On aboutit ainsi à un montant de 45,6 millions pour cette activité. Il est à souligner qu'à cela s'ajoute un montant de 1,7 million pour le renforcement des urgences de l'Hôpital du Jura, en réponse

à la motion no 908 «La sécurité sanitaire ancrée dans la loi» de notre collègue Raphaël Schneider. Ce montant viendra compléter celui de 45,6 millions relatif à l'activité somatique. On arrive donc à un total de 47,3 millions. Concernant l'enveloppe d'investissement, elle reste à 5 millions de francs.

Une deuxième partie du montant, soit 4,4 millions, concerne les deux EMS de l'Hôpital du Jura que sont la résidence «La Promenade» et Saignelégier et tient essentiellement à l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des soins. Il est à relever que cette nouvelle loi devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, puis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et qu'elle entrera finalement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011; mais cela ne change pas la donne car le nouveau régime de financement des soins concerne tous les types de soins qu'on peut obtenir en dehors de l'hôpital et il est prévu de faire apparaître pour eux-mêmes les montants relatifs aux EMS.

La troisième partie concerne le financement de la psychiatrie hospitalière que sont les unités cantonales de géronto-psychiatrie et l'unité hospitalière médico-psychologique : s'il n'y a pas de changement pour les UCG, il n'en va pas de même pour l'UHMP. En effet, suite aux difficultés de fonctionnement rencontrées dans ce service, qui ont abouti à un audit, il a été prévu, avec l'Hôpital du Jura, que non seulement les UCG mais également l'UHMP passeraient dès 2010 sous la direction unique de l'Hôpital du Jura.

Cela implique un certain nombre d'adaptations, notamment la modification de l'ordonnance sur les unités psychiatriques, la modification du contrat passé en 1996 entre l'Etat et l'Hôpital du Jura, un seul contrat d'enveloppe financière mentionnant les UCG et l'UHMP. Ces montants sont basés sur les budgets 2010 et les comptes 2008, ce qui représente 2,4 millions pour l'exploitation de l'UHMP et 3,1 millions pour les unités cantonales géronto-psychiatriques. A cela s'ajoutent 105'000 francs pour des investissements immobiliers sur le site de Porrentruy.

Avant de terminer ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le ministre Philippe Receveur pour sa disponibilité et pour ses réponses aux différentes interrogations des commissaires.

Egalement un merci particulier à notre secrétaire de commission, Mme Nicole Roth, ainsi qu'à mes collègues de la commission.

En conclusion, je vous recommande d'accepter les rubriques budgétaires de l'enveloppe de fonctionnement et d'investissement destinée à l'Hôpital du Jura pour l'année 2010. Merci de votre attention.

**M. Ami Lièvre (PS) :** Nous partageons le point de vue du Gouvernement sur l'appréciation qu'il fait du déficit de 4,2 millions de francs prévu pour le budget 2010. Nous trouvons en effet ce montant tout à fait acceptable, cela a déjà été dit, comme l'est également l'insuffisance de financement de 10,2 millions. Dans la situation de crise que nous vivons, il faut saluer, dans l'ensemble, les mesures prévues ou engagées par notre Canton pour apporter sa contribution à la lutte contre la morosité économique ambiante.

Dans ce contexte, le plan de relance, avec les 4,1 millions de dépenses de fonctionnement et les 2,9 millions d'investissement prévus dans ce budget, est particulièrement bienvenu puisqu'il a pour objectif principal de favoriser directement l'emploi et qu'il générera un effet multiplicateur

profitable à l'économie jurassienne l'année prochaine déjà. Nous estimons à cet égard que l'augmentation de la dette brute de 260 à 270 millions et surtout la diminution du degré d'autofinancement qui, en raison de ce plan, passe de 87 % à 76,3 %, ne mettent pas en danger les finances de l'Etat, même si cet indice est inférieur à la limite fixée pour la mise en œuvre du mécanisme de frein à l'endettement, avec sa sanction populaire après deux années de politique anticyclique de ce type, il faut le rappeler. Heureusement, ce frein ne déploiera d'effets qu'à partir du budget 2011. Vous savez ce que nous en pensons, notamment pour ce qui concerne, en la matière, le recours au peuple, Monsieur le Président de la CGF.

Soulignons encore que, malgré l'absence de frein à l'endettement, les mesures d'assainissement décidées en 2008 vont se poursuivre en 2010 et leur effet global sur le budget, en tenant compte des économies d'environ 8 millions déjà réalisées en 2009, se montera probablement à 12 millions de francs. Il faut rappeler qu'une part importante de l'effort consenti dans le cadre de ces mesures est supporté par la fonction publique et l'enseignement, que ce soit à travers les réductions de personnel, d'horaire, d'aménagement de la carte scolaire ou encore de mesures scolaires intercantionales. Pour le budget 2010, la mesure nouvelle essentielle est la mise en œuvre de l'amnistie fiscale, qui pourrait rapporter 3 millions de recettes supplémentaires. Le groupe socialiste est très partagé quant à cette mesure, qui apparaît pour certains comme éthiquement inacceptable et, pour d'autres, source de revenus indispensables et donc acceptable, surtout si nous avons l'engagement que le Gouvernement mettra ensuite tout en place pour lutter efficacement contre la fraude fiscale.

Ces rentrées d'argent prévisibles, provenant notamment de l'amnistie mais aussi de la péréquation financière, en augmentation de 14,4 millions, sont également de nature à permettre de combler la diminution des rentrées d'impôts attendues en raison de la crise, en particulier celles des personnes morales, 10,9 millions, celles provenant des impôts des frontaliers, 1,2 million et, ne l'oublions pas, de la baisse de recettes due à la diminution annuelle de 1 % des impôts, soit environ 2,2 millions de francs, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2020.

Grâce au plan de relance notamment, ce sont plus de 200 millions qui seront investis sur le territoire cantonal en 2010. La part nette à charge de l'Etat, à hauteur de 43 millions, est toutefois inférieure de 2,7 millions à ce qui figure au plan financier pour cette année et cela malgré la volonté évidente des pouvoirs publics d'investir. Nous tenons à souligner qu'en dehors des dépenses ordinaires pour les routes ou encore les bâtiments, des projets importants en faveur des énergies renouvelables et des cours d'eau seront engagés.

Malgré toute la rigueur voulue pour ajuster au mieux les rubriques budgétaires à la réalité du moment, volonté déjà constatée dans le cadre du budget actuel, il reste une marge d'incertitude évidente liée à la conjoncture économique, en particulier en matière de chômage et d'assurances sociales. A ce propos (et ainsi que la résolution votée par le Parlement ce jour même le préconise), il faut dénoncer l'irresponsabilité et l'arrogance de la droite du Conseil national quant à la révision de l'assurance chômage. Montrer un tel mépris des disparités interrégionales et des chômeurs, des jeunes en particulier, qui ne sont en rien responsables d'une situa-

tion chaotique provoquée par les grandes banques et les spéculateurs, conduit à la faillite sociale et à l'exclusion. Tout cela a déjà été dit à plusieurs reprises mais il faut le souligner une fois encore. Dans ce contexte, nous comprenons d'autant mieux la décision du Gouvernement de ne pas modifier le budget pour l'améliorer, en particulier les montants prévus pour le nouveau financement des soins, dont la mise en œuvre est reportée, cela vient d'être dit, par les Chambres fédérales au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Notre groupe est conscient que la rigueur budgétaire et la recherche d'économies à caractère structurel doivent se poursuivre, notamment en raison des incertitudes relatives aux revenus, qu'il s'agisse des parts fédérales ou des impôts cantonaux. Cette démarche doit pourtant rester avant tout un moyen pour garantir un niveau de prestations suffisant à nos concitoyens, en particulier aux plus démunis, qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder par le chômage croissant et souvent des salaires indécents, faute de salaire minimum garanti.

Pour l'heure, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière.

**M. Eric Dobler (PDC) :** Après un budget 2008 excédentaire, un budget 2009 équilibré, nous voici à nouveau avec un budget 2010 déficitaire, un exercice auquel les députés sont peut-être plus habitués... 4,2 millions de déficit et une insuffisance de financement de 10,2 millions.

Tenant compte de la situation économique particulièrement difficile, on peut admettre le qualificatif d'acceptable pour ce budget mais pas celui de satisfaisant. Il n'y a pas lieu de convoiser.

Après le passage à cette tribune du président de la CGF, vous savez tout ou presque des tenants et aboutissants qui ont conduit à l'élaboration de ce budget. Je n'y reviendrai donc pas.

L'exercice 2009 a évolué au rythme de la crise mondiale et cet élément a fortement influencé les conditions-cadres de l'élaboration du budget 2010.

La conjoncture pèse lourdement sur les recettes fiscales, qui ne se maintiennent que par l'effet escompté de l'amnistie fiscale de l'ordre de 3 millions. Notre groupe adhère unanimement à cette mesure qui résulte d'une décision fédérale visant à une amnistie individuelle et qui a été entérinée par le Parlement dans le cadre de la révision de la loi fiscale le 25 mars 2009.

Nous saluons les efforts supplémentaires de l'Etat dans le cadre de son engagement afin de soutenir les entreprises et les personnes en difficultés.

Cette aide de l'Etat doit cependant être optimisée pour rester mesurée et supportable. Il est toujours possible de s'endetter pour soutenir son économie mais, un jour ou l'autre, il faudra amortir ces investissements. Une aide ciblée et appropriée sera plus facilement supportable qu'une intervention massive et tous azimuts.

Si l'augmentation de nos recettes au titre de la péréquation fédérale est impressionnante, elle intègre une importante correction sur le budget 2009. On peut se réjouir de cette manne fédérale mais il faut la replacer dans le contexte d'un canton à très faible capacité économique. Chaque augmentation de ce poste budgétaire est liée à une augmentation de notre degré «d'assistantat». Nous n'avons aucune influence

sur les montants dans la mise en place du puzzle de la péréquation intercantonale.

L'évolution de la dette reprend une courbe ascendante à hauteur prévue de 270 millions. Si l'on peut se contenter de cette évolution, il y a lieu de ne pas laisser cette situation se péjorer car les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

Par ailleurs, les diverses propositions qui pourraient être formulées par les différents groupes parlementaires, visant à modifier de façon importante le budget et qui n'ont pas fait l'objet de discussions au sein de la CGF et qui n'ont pas été débattues dans l'ensemble des groupes, ne trouveront pas grâce aux yeux des députés démocrates-chrétiens.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Gouvernement pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux nombreuses questions posées en commission de gestion et des finances. Nous profitons également de remercier le secrétaire de la CGF, Michel Kohler, qui, par ses compétences, sa disponibilité et son expérience, est la mémoire vive de notre commission.

Au vu de ces considérations, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière de l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'exercice 2010.

**Mme Suzanne Maître (PCSI) :** Avec un déficit de 4,2 millions de francs et une insuffisance de financement de 10,2 millions de francs, le budget 2010 de notre Canton peut être jugé acceptable au vu de la crise que nous connaissons actuellement et au regard des résultats d'autres cantons suisses bien plus mal lotis que nous.

Il faut cependant souligner que le plan financier 2008-2011 prévoyait pour 2010 un retour à l'équilibre budgétaire et que nous sommes loin du compte. Comme quoi les prévisions budgétaires ne sont pas une science exacte et qu'en la matière il faut toujours rester prudent et, surtout, personne ne prévoyait les difficultés économiques que nous connaissons.

Notre situation reste à vrai dire très précaire et le résultat dépend en très grande partie de la péréquation intercantonale. Nos charges prévisibles augmenteront par rapport au budget 2009 de près de 2,5 % alors que nos revenus ne seront que de 1,9 % supérieurs et ceci grâce à la manne fédérale, ce qui démontre notre dépendance.

Les charges nettes pour les communes résultant de ce budget 2010 augmentent de 3,1 % par rapport au budget 2009, ce qui induira forcément des difficultés financières importantes pour nombre de communes dont la santé financière est déjà fragile, d'où encore une fois la nécessité d'une réflexion sur les fusions et la mise en commun des ressources communales.

Les investissements prévus au budget de l'ordre de 207 millions de francs dont 43 millions nets à la charge du Canton sont importants pour autant que ces montants soient vraiment utilisés et permettent une aide réelle à notre économie. Trop souvent, ces dernières années, les investissements ont été différés ou sous-utilisés et les projections budgétaires non réalisées, ce que nous pouvons regretter.

Les efforts pour maîtriser la hausse des postes dans le personnel de l'Etat sont à souligner, notamment au Département de la Santé et à celui de l'Environnement. L'augmentation relativement importante du personnel au Département

des Finances a pour but d'augmenter les rentrées financières, ce que nous observerons avec attention.

Dans la rubrique 31 (biens, services et marchandises), l'augmentation de 13,06 % est clairement expliquée par l'entretien des immeubles, des objets mobiliers et l'augmentation des dépenses pour l'eau, l'énergie et les combustibles. Ces dépenses sont justifiées et il n'y a pas grand-chose à redire.

La part du budget dévolu aux loyers est toujours très conséquente et en augmentation dans le budget 2010. Une analyse doit se poursuivre afin de mieux évaluer les avantages pour le Canton de posséder ses propres locaux en regard des sommes dépensées chaque année en location.

Un mot concernant l'amnistie fiscale qui s'apparente plutôt à une amnésie morale, pour reprendre les termes d'un article paru dans «Domaine public». Si on peut volontiers admettre que, d'un point de vue financier, c'est une opération rentable, quoique sous réserve de vérification car les montants articulés nous paraissent surestimés, il est par contre certain que, d'un point de vue éthique, cela nous laisse profondément dubitatifs.

En période de crise, il est certes important de se montrer imaginatif et créatif et le nouveau président du Gouvernement nous l'a rappelé ce matin. Et le Canton, avec l'amnistie proposée, le confirme au point que même le grand argentier de la Confédération a salué cette initiative.

Mais il n'en reste pas moins vrai que soustraire des revenus au fisc est une opération délictueuse et que se racheter une bonne conduite à des taux fort attractifs n'est pas moral et laisse un goût amer à la grande majorité de la population honnête et travailleuse.

Il est bon parfois de se rappeler, comme disait André Malraux, qu'on ne fait pas de politique avec de la morale mais qu'on n'en fait pas davantage sans. Cette affirmation traduit parfaitement notre ambivalence concernant l'amnistie fiscale jurassienne.

En conclusion, le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière sur le budget et soutiendra la proposition d'augmentation à l'Action sociale pour un poste supplémentaire à l'AEMO ainsi que le crédit d'investissement pour l'installation du vote électronique pour la salle du Parlement et refusera les autres propositions discutées en CGF.

Il me reste à remercier très sincèrement les artisans du budget 2010, aussi bien les responsables des unités administratives que le personnel de la Trésorerie générale et tout particulièrement M. Michel Kohler, secrétaire de la CGF, pour son infinie patience. Merci de votre attention.

**M. Fritz Winkler (PLR) :** Le groupe radical a examiné avec une grande attention le budget 2010.

L'année 2009 a été une année difficile, tant pour l'économie privée que pour les pouvoirs publics, et 2010 ne s'annonce guère plus réjouissante. En ce moment, beaucoup de petites PME chôment partiellement; certaines n'ont plus du tout de travail. Ce sont toutes ces petites entreprises familiales qui font de la sous-traitance dans notre Canton et qui sont aujourd'hui les grandes perdantes. Si elles ne réalisent pas de bénéfice, c'est clair qu'elles ne peuvent plus payer d'impôts.

Le budget 2010 présente ainsi des charges de 776'839'700 francs et des recettes pour 772'684'000 francs, soit un manque à gagner de 4,156 millions.

Le Gouvernement espère en partie combler le déficit budgétaire avec la rentrée dans le ménage de l'Etat de quelques millions supplémentaires, qui représentent les effets attendus d'une amnistie fiscale. On espère que ces prévisions optimistes se réaliseront en partie mais elles ne suffiront pas à gommer les effets de la crise.

En parallèle, l'Etat continue sa réforme structurelle. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, il a introduit la mesure d'économie no 18, c'est-à-dire la diminution du temps de travail des collaborateurs et collaboratrices du Canton de deux heures par semaine, ce qui a permis une économie d'environ 1,5 million. Ce que nous ne savons pas encore, c'est si les membres du Gouvernement, eux aussi, ont prévu une mesure d'économie en lien avec leur salaire et on se demande quelle en est la numérotation. Je vous rassure, Madame et Messieurs les Ministres, c'est une rigolade ! (*Rires.*) Vous avez eu peur, hein ? Normalement, il faudrait aussi une mesure d'économie du Gouvernement.

Lors de la présentation du budget 2009, notre groupe avait émis quelques doutes quant au fait que l'Etat puisse subitement se passer d'environ 76'000 heures de travail fournies sans revoir rapidement le fonctionnement des services. Le budget 2010 prouve que nos craintes étaient fondées. Le Gouvernement prévoit en effet une augmentation du personnel, dans l'ensemble des services, de 9,6 EPT. L'économie escomptée se réduit comme peau de chagrin. Nous n'y sommes pas opposés systématiquement. Certains postes qui sont occupés à 80 % devraient être augmentés pendant un laps de temps limité afin de rattraper le retard ou finaliser les dossiers en cours au plus vite. Il y a également, ce qu'on constate, une nette augmentation du personnel dans le Département des Finances. A ce propos, je vous signale que le Service des contributions s'est doté d'outils informatiques très performants. Mais en consultant le Journal officiel, on remarque que l'Etat cherche souvent des taxateurs. Les contribuables jurassiens remplissent-ils si mal leur feuille d'impôt ? Il faudra résoudre ce problème en 2010 et continuer à revoir l'organisation des services pour éviter de nouveaux engagements de personnel, ce qui réduirait à néant la mesure no 18.

Notre groupe constate aussi que le Gouvernement présente à la CGF, de manière quasi systématique, des crédits supplémentaires. Je suis un de ceux qui y sont allergiques ! A notre avis, tous ces crédits plomberont à un moment ou à un autre les budgets de fonctionnement par les intérêts et les amortissements qu'ils exigeront. Il est là aussi nécessaire que le Gouvernement se montre plus rigoureux lors de l'établissement des budgets et, par la suite, lors de leur réalisation. Il est trop facile de recourir à cet instrument qu'est le crédit supplémentaire !

Le groupe libéral-radical est toutefois conscient que tout est mis en œuvre pour réduire le déficit structurel de l'Etat mais, en ces temps de crise économique, les chiffres rouges sont pratiquement inévitables.

En conclusion, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et votera le budget tel que présenté, sans aucune augmentation proposée.

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP), président de groupe : Laissez-moi tout d'abord rendre à César ce qui lui appartient : je n'ai pas la paternité de ce texte; j'ai dû reprendre au pied levé le texte de Rémy Meury qui est absent. Donc, je vous prie d'ores et déjà d'accepter mes plus plates excuses.

Pour reprendre l'expression du Gouvernement dans son communiqué sur le budget 2010, celui-ci présente un résultat acceptable si l'on tient compte du contexte économique difficile. 4,2 millions de déficit alors que les rentrées fiscales diminuent et que plus de 7 millions sont consacrés au plan de soutien à l'emploi, nous aurions même tendance à dire dans ces circonstances que l'exercice est bon.

La discussion de détail qui a eu lieu en CGF indique que la construction de ce budget s'est fait dans les règles, sans faire preuve d'un optimisme exagéré ni d'une sinistrose devenue quasi naturelle chez les ministres des Finances. Les chiffres inscrits correspondent à des réalités connues au moment de son établissement.

Cependant, nous devons être conscients que les mauvaises surprises sont par définition non prévisibles. Cela, c'est du Meury tout craché !

Les rentrées fiscales d'abord. Il est étonnant en effet de voir qu'elles baissent fortement pour les personnes morales et que celles des personnes physiques augmentent légèrement. Les explications données sont plausibles. Du moins l'étaient. L'évolution des taux hypothécaires fait que les déductions à ce titre seront en baisse. Cela semble se confirmer. L'inflation négative aura une influence sur la compensation de la progression à froid qui suit ce mouvement dans les deux sens. Or, si c'était vrai en septembre avec un renchérissement négatif, la tendance à fin novembre s'est un peu inversée et l'on a désormais un indice des prix à la consommation positif. Ces exemples montrent bien qu'en matière de rentrées fiscales, nous ne maîtrisons pas tout. Et pourtant, il faut le saluer, le Service des contributions est exemplaire dans ses prévisions. Mais avec la crise, les choses changent vite dans ce domaine. Nous le verrons sans doute à la lecture des comptes 2009. Nous risquons de connaître d'autres désillusions en 2010.

Toujours au chapitre des prévisions fiscales aléatoires, il y a naturellement les 3 millions attendus à travers l'amnistie fiscale. Vous savez ce que nous pensons de cette mesure et nous vous avertissons déjà que nous refuserons les interventions du groupe PDC à ce sujet tout à l'heure. La prime aux fraudeurs ne nous séduit pas. Nous pensons ici bien entendu aux contribuables véritablement fortunés qui composent ce milliard soustrait au fisc dans notre Canton. Nous ne croyons pas non plus aux remords de ceux qui l'ont fait délibérément et qui n'attendent que cette amnistie pour soulager leur conscience. Nous partageons l'avis – donc, c'est Meury qui le dit – des militants du syndicat UNIA qui met en évidence l'inégalité de traitement avec les contribuables qui vivent avec le minimum et qui ne peuvent tricher en déclarant leurs revenus pour bénéficier, quelques années plus tard, d'une amnistie accompagnée d'une réduction du taux d'impôt. En clair, mais nous ne ferons pas de proposition dans ce sens dans l'immédiat dans la discussion de détail, nous sommes persuadés que nous serons loin à fin 2010 des 3 millions escomptés. Nous reviendrons alors pour que des mesures soient prises pour traquer les tricheurs qui existent, comme le dévoile de fait le Gouvernement avec son projet d'amnistie.

Nous ne savons pas non plus, et nous ne pouvons le maîtriser, les conséquences que pourraient avoir des décisions fédérales inattendues et inexplicables. Les sanctions contre les chômeurs dont nous avons parlé abondamment aujourd'hui par exemple.

Pour terminer, nous tenons à rappeler que cet exercice ne respecte pas le frein à l'endettement voté par le peuple jurassien. Il ne doit d'ailleurs pas encore le faire. Mais sa composition nous amène à redouter que pour répondre aux critères, dans d'autres exercices futurs, le choix sera fait de renoncer aux dépenses attribuées au plan de relance.

Ce seront des mesures conjoncturelles immédiates alors que nous devrions nous féliciter, comme le rappelle le Gouvernement, qu'une bonne partie du déficit structurel contre lequel il a décidé de lutter sera résorbée en 2010.

Nous accepterons ce budget parce qu'il correspond à ce que l'on connaît aujourd'hui et qu'il n'est pas si mauvais que cela finalement, même si nous sommes pour une fois plus sinistres que le ministre.

**M. Jean-Pierre Mischler** (UDC) : Les prévisions 2009 de la Banque nationale tablent sur un recul du produit intérieur brut de moins 1,5 à moins 2 %, soit une baisse des recettes fiscales pour l'année en cours. Selon la Banque nationale suisse, la dégradation de la situation financière des ménages pourrait compromettre la reprise économique.

Dans ce budget, la dette du Canton devrait atteindre les 270 millions fin 2010. C'est un endettement extrêmement élevé car, dès qu'il y aura les premiers véritables signes de reprise économique, il faudra aussi compter sur une envolée des taux d'intérêts. Avec les effets des mesures d'assainissement des finances cantonales, nous espérons que, à terme, des économies partielles soient réalisées.

Dans ce contexte, le groupe UDC acceptera sans enthousiasme le budget 2010. J'interviendrai tout à l'heure pour une proposition.

**M. Damien Lachat** (UDC) : Lors des débats sur le budget, on se persuade à chaque fois d'avoir trouvé de nouvelles idées. Une petite économie par-ci, une nouvelle dépense par-là, etc.

Pour rompre avec ces discours, je vais faire un crime de «lèse-majesté» : reprendre un discours d'un député d'il y a huit ans et, vous verrez, les choses sont plus immobiles qu'on pourrait le penser. Je vous demanderai à la fin si vous avez reconnu l'auteur.

Je cite donc : «Le groupe (je garde le nom encore secret pour le suspens) acceptera le budget tel qu'il nous est présenté, sans enthousiasme ni sans quelques réserves. En effet, il est difficile de se réjouir lorsque l'on doit admettre un budget déficitaire de 5 millions» (cette année, c'est presque la même chose). «Léger déficit, diront les uns, mais déficit quand même alors que l'on aurait pu s'attendre à un exercice équilibré après deux années durant lesquelles les comptes semblaient retrouver le chemin de l'équilibre, ce que l'on espérait durable. Exercice de style, diront également certains, en s'appuyant sur les écarts positifs entre le budget et les comptes de ces deux dernières années. Or, il semble cependant que les comptes de l'année en cours pourraient être déjà plus mauvais que le budget ne le prévoyait, la faute aux recettes fiscales très difficiles à estimer suite à l'évolution de la conjoncture. Le budget est donc déficitaire, nous le

regrettons et nous en prenons acte, non sans craindre que cela soit l'amorce d'une nouvelle période très difficile pour les finances de notre Canton après une bien trop brève accalmie. Certes, l'évolution des charges est maîtrisée, en comparaison intercantonale en tout cas, mais celle des recettes évolue beaucoup moins favorablement». (Je passe maintenant sur la discussion de détail pour arriver directement à la conclusion.) «Voilà, Mesdames et Messieurs, les quelques propos que notre groupe tenait à vous exprimer dans le cadre de l'entrée en matière du budget que, je le répète, notre groupe soutiendra sans enthousiasme. Comme je l'ai dit également, nous n'avons pas prévu d'intervenir dans la discussion de détail sauf si la situation devait nous y contraindre.» (fin de citation)

Voilà donc, chers collègues, pour ce discours qui colle également très bien pour le budget 2010. Vous remarquerez donc qu'à la fin aucune grande amélioration n'a eu lieu pendant toutes ces années. Je vais donc garder ce discours dans mes archives car gageons que je pourrai sûrement le réutiliser d'ici peu.

Maintenant, le détail le plus piquant, l'auteur... Je vous donne un indice : c'est un PDC qui est encore actif dans cet hémicycle. Eh oui, vous l'avez reconnu, cet ancien député n'est autre que l'actuel ministre des Finances ! Comme quoi le fait d'être de l'autre côté de la barrière ne fait pas forcément avancer les choses plus vite ! (*Rires.*)

Je vous remercie de votre attention et plus particulièrement l'ancien député Charles Juillard pour sa participation involontaire.

**M. Charles Juillard**, ministre des Finances : Tout d'abord pour répondre au dernier intervenant, nous avons sans doute les mêmes lectures parce que, dans la préparation de mon intervention d'aujourd'hui, j'avais envie de reprendre cette intervention-là tellement elle colle à la réalité d'aujourd'hui. Et je ne renie absolument rien de ce qui a été dit à l'époque. Cependant, qu'on soit d'un côté ou l'autre de la barrière, évidemment, les chiffres sont durs. La réalité des chiffres, elle est ce qu'elle est. Je constate aussi que, par rapport aux interventions que vous pouvez faire à l'occasion, je ne souhaite vraiment pas que vous passiez de l'autre côté de la barrière parce que le budget pourrait être encore beaucoup plus déficitaire qu'il ne l'est aujourd'hui, Monsieur le Député.

Le budget 2010 qui vous est présenté aujourd'hui affiche un déficit, comme cela a été dit, de 4,2 millions. Les investissements sont évalués à 43 millions. L'insuffisance de financement avoisine, elle, les 10 millions. Ce résultat peut être qualifié d'acceptable vu le contexte économique morose dans lequel nous évoluons. Ceci d'autant plus qu'il intègre le financement des mesures du plan cantonal destiné à soutenir les emplois et les entreprises jurassiennes.

Le montant consenti est de l'ordre de 7 millions. C'est certes moins que la somme prévue par la tranche 2010 du programme que vous avez adopté en milieu d'année, la différence provenant d'un décalage temporel pour la réalisation de deux bâtiments en particulier (EFEJ+ et EFAT).

Depuis la fin de l'année 2008, la conjoncture suisse s'est dégradée rapidement et de façon impressionnante. Dans le Jura, j'aurais tendance à dire que cela a été encore pire. Cela évidemment laisse des traces dans les comptes et les budgets de l'ensemble des collectivités publiques.

On nous annonce que le creux de la vague serait dépassé et qu'une légère reprise pourrait se dessiner l'année prochaine en Suisse.

Là encore, les prévisions nous disent que, dans le Jura, cela pourrait être retardé dans le temps et que le niveau d'incertitude sur l'évolution conjoncturelle y serait un peu plus élevé qu'ailleurs. Il n'y a pas de quoi s'étonner de ce différentiel de cycle économique malheureusement bien connu. Partant, cela ne réduit évidemment pas les inquiétudes du Gouvernement sur le chômage qui va sans doute encore progresser jusqu'à fin 2010, sur la santé financière des entreprises déployant leurs activités dans le Jura et, en fin de compte, sur l'évolution des plans financiers de l'Etat et des communes jurassiennes.

Pour ce qui est des incidences de la situation économique sur le budget 2010, il faut immédiatement mettre en évidence le recul des recettes fiscales provenant des personnes morales. Nous tablons par exemple sur un recul de près d'un tiers de l'impôt sur le bénéfice des sociétés anonymes. L'impôt des frontaliers devrait baisser, lui aussi, de l'ordre de 10 %. Cette diminution est quelque peu atténuée par la légère augmentation en provenance des personnes physiques, malgré la régression linéaire de 1 % qui se poursuit. Les importants rattrapages effectués cette année, les effets d'une inflation négative en 2009 – elle reste encore négative pour l'instant – et enfin des taux hypothécaires historiquement bas permettent d'expliquer ces prévisions. Et, là, j'aimerais répondre d'emblée au groupe CS-POP : les taux hypothécaires restent très bas et si nous avons calculé là-dessus, c'est parce qu'une grande part des renouvellements des emprunts ont été faits à des taux fixes d'une durée moyenne de cinq ans, à des taux très bas, de 2,6 % par exemple. Donc, pour ce qui est de 2009, 2010 et 2011, sur ce terrain-là, nous estimons qu'il n'y a pas grand risque à prendre, sur cette partie-là en tout cas.

Les effets attendus de l'amnistie fiscale annoncée dernièrement permettent de limiter quelque peu ce fort recul fiscal en provenance des personnes morales pour 2010.

Alors, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'arrêter un tout petit peu sur cette question eu égard à ce que j'ai entendu cet après-midi. Je suis quand même un peu étonné car je me suis permis d'aller reprendre le Journal des débats de février et de mars dernier où, hormis le groupe CS-POP qui en a fait trois lignes dans l'entrée en matière sur le débat, quand il s'est agi de discuter dans le détail des articles de la loi d'impôt qui concernaient l'amnistie fiscale, je vous mets au défi de voir une quelconque intervention d'un quelconque député, de quelque parti qu'il soit, dans cette enceinte parlementaire. Alors, Mesdames et Messieurs, je crois peut-être que vos cris d'orfraie sont quand même un peu comme grêle après la vendange et que, pour notre part, nous comptons beaucoup sur cet élément-là pour permettre de financer les dépenses supplémentaires absolument nécessaires auxquelles nous devons faire face par rapport à ces temps de crise.

En ce qui concerne les recettes, il faut aussi mettre en évidence l'accroissement de notre part à la péréquation fédérale. Les 14,4 millions de plus, incluant la correction de 6,4 millions acceptée par le Conseil fédéral, sont certes joyeux. Mais, d'un autre côté, ils témoignent de la volatilité des montants RPT et, dès lors, de notre vulnérabilité face à des augmentations de charges qui, elles, s'inscrivent à coup sûr dans la durée.



Quel sera le sort des cantons financièrement faibles, comme le Jura, lorsque les instances fédérales seront amenées à fixer les dotations pour 2012 à 2015 si on sait que les cantons contributeurs devront verser leurs parts calculées sur des années fortes et si on sait qu'à ce moment-là ils seront eux aussi confrontés à d'importantes difficultés de trésorerie du fait de leur situation économique ? Le défi est évidemment de taille et je peux vous affirmer que le Gouvernement est on ne peut plus attentif aux préparatifs des décisions en cours.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, il faut bien avouer qu'elles progressent fortement. C'est + 2,4 % sans les écritures purement comptables. Cette évolution n'est pas dictée par les charges de personnel qui reculent par rapport au budget 2009. Il faut se rappeler que celui-ci se basait sur un renchérissement de 2,15 % alors que, dans les faits, aucun renchérissement n'a été attribué au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Cette progression des charges est donc à mettre à l'actif de plusieurs éléments nouveaux.

En ce qui concerne peut-être les remarques formulées concernant le personnel, il n'y a pas eu de réduction de personnel, Monsieur le député Ami Lièvre, à notre grand désespoir. Il y a eu une stagnation. Vous avez parlé de réduction du personnel. Alors, peut-être que j'ai mal compris mais il me semblait que, du côté du banc du Gouvernement, on s'étonnait de vos propos parce que, malheureusement, il y a plutôt une augmentation en termes de postes. C'est les charges globales qui ont un peu baissé pour les éléments que j'ai indiqués.

Par ailleurs, pour répondre à Madame la députée Suzanne Maître, s'il y a une forte augmentation du personnel au DFJP, ce n'est pas seulement pour encaisser davantage. Nous l'espérons évidemment puisque, à la demande de ce Parlement, nous engageons des inspecteurs pour aller traquer les fraudeurs, Madame la Députée. Donc, quelque part, il faut savoir si l'on veut augmenter la chasse aux fraudeurs comme c'est demandé encore aujourd'hui à cette tribune ou si l'on veut se contenter des moyens que nous avons à disposition. Les autres postes supplémentaires sont liés en partie à la diminution de l'horaire de travail de 42 à 40 heures. Globalement, pour l'ensemble de l'administration, nous sommes aujourd'hui à 3,2 EPT. Donc, il y a eu une augmentation du personnel, c'est vrai, que ma foi nous devons enregistrer par rapport à la situation que nous devons gérer mais celle-ci, elle est à la fois dictée par des demandes du Parlement et d'autre part par des diminutions de temps de travail.

Tout d'abord, en ce qui concerne la progression des charges, il faut citer le coût des mesures du plan de soutien qui s'adresse aux entreprises (par des aides financières, des cautionnements et des incitations diverses), aux personnes en difficulté (chômage et marché de l'emploi) et auxquelles s'ajoutent des mesures dans les secteurs de la formation et de l'environnement.

Au-delà de la progression toujours importante des coûts des hospitalisations à l'extérieur du Canton, il faut aussi faire face à une augmentation des besoins et donc des dépenses pour les établissements de soins et de santé. Je veux parler ici de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, vu son volume d'activités, de l'Hôpital du Jura, pour renforcer les urgences, et des EMS. Je dois rappeler encore que le budget 2010 tablait sur une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2010 du nouveau système de financement des soins de longue durée décidé par les Chambres fédérales contre l'avis des

cantons. Le Conseil fédéral a décidé, le 4 décembre passé, de reporter l'entrée en vigueur de ce nouveau système au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le Gouvernement vous propose pourtant de maintenir le budget tel qu'il a été établi tant il est difficile, comme cela a été relevé par Monsieur le député Ami Lièvre, de cerner la réalité probable dans les dépenses de soins, de santé et dans le financement des assurances sociales et les prestations complémentaires.

Le troisième élément poussant à l'augmentation des charges dans la durée, c'est les amortissements. Cela, c'est le revers de la médaille. Les forts volumes d'investissements réalisés depuis quelques années renforcent le besoin évident de comptabiliser des amortissements plus élevés et donc de réserver la substance financière nécessaire à leur renouvellement.

Avant de conclure mon propos sur le budget 2010 de fonctionnement de l'Etat, je me fais un devoir, comme par le passé, de vous informer sur l'effet de celui-ci sur les finances des communes jurassiennes.

Les charges nettes, vous l'avez dit Madame la députée Suzanne Maître, induites pour les communes par les différents éléments contenus dans le budget 2010 de l'Etat (je parle ici aussi bien des dépenses que des recettes) augmentent en net de 3,1 % par rapport au budget 2009. Cet accroissement, certes important, n'est pas lié à l'augmentation des parts des communes aux systèmes de répartitions des charges puisque l'évolution est, à ce niveau-là, de + 1,6 %, soit nettement inférieure à l'évolution des charges de l'Etat qui, je le rappelle, elles, sont de + 2,4 %. Il s'agit bien davantage de la problématique de l'impôt des frontaliers, qui devrait baisser de 10,1 %, ce qui explique cette progression. Il n'y a donc pas, Mesdames et Messieurs, de report de charges de l'Etat sur les communes.

Les investissements planifiés pour l'année prochaine sont maintenus à un niveau élevé. Les chantiers proposés se concentrent sur le secteur routier et les constructions. De plus, les subventions d'investissement octroyées par l'Etat dépasseront à nouveau les 20 millions de francs. Il faut noter que, malgré cela, les réalisations restent, à ce jour, globalement inférieures à ce qui avait été prévu au plan financier 2008-2011. Cet écart serait vraisemblablement encore plus élevé si le plan de soutien n'avait pas été mis sur pied.

De tout ce qui précède découle donc une insuffisance de financement de l'ordre de 10 millions. Cela veut dire que l'Etat financera lui-même ses charges de fonctionnement et 76,3 % de ses investissements. Ce taux est certes inférieur à l'objectif gouvernemental de 80 % mais il faut dire qu'il dépasserait les 87 % si aucun plan de soutien n'avait été mis sur pied. Cela devrait être de nature à rassurer certains d'entre vous. En effet, contrairement aux craintes qui ont pu être émises à l'époque, on voit très bien que lorsque le frein à l'endettement aura été mis en œuvre, l'Etat gardera toute sa faculté à piloter sa gestion financière et toute flexibilité pour faire face à des situations réellement exceptionnelles. Et tout cela pourra se faire sans mettre en danger structurellement les finances de l'Etat. Le Gouvernement vient d'adopter les propositions de bases légales permettant l'entrée en vigueur de ce mécanisme. Le message et les nouvelles dispositions légales vous parviendront tout prochainement.

Sur cette base, la dette qui a baissé de moitié depuis 2003 devrait à nouveau augmenter, mais modérément, pour atteindre 270 millions à fin 2010. Cette évolution n'est pas

de nature à modifier structurellement le bilan de l'Etat. Les intérêts passifs, par contre, diminueront encore l'année prochaine grâce à des conditions toujours favorables sur les marchés financiers. Cette charge absorbera malgré tout 3,5 % des recettes fiscales.

J'aimerais vous donner encore une brève information sur les perspectives de bouclage des comptes 2009. En l'état et avec toutes les réserves d'usage, ceux-ci pourraient présenter un léger déficit, relativement proche du budget qui, lui, était équilibré. De nombreux écarts dans les deux sens seront pourtant à mettre en évidence, notamment sur les recettes fiscales, la RPT, etc. Ces différences devraient donc se compenser globalement en grande partie.

Etant donné cela et le budget 2010 qui vous est proposé, le Gouvernement est d'avis que le cadre qu'il s'est fixé dans la gestion financière de l'Etat est respecté. Pour cela, il n'a pas ménagé ses efforts et j'aimerais là remercier tout particulièrement mes collègues de leur soutien. J'associe aussi la fonction publique dans son ensemble pour les efforts qu'elle a consentis. Il faut ajouter qu'une grande part des mesures d'assainissement annoncées en avril 2008 seront mises en œuvre à la fin de l'année prochaine. Ainsi, le déficit structurel qui avait été mis en évidence alors devrait en grande partie, soit pour plus de 10 millions, être résorbé à fin 2010. Il faudra cependant attendre le bouclage des comptes 2009 pour juger de la réalité des effets financiers des mesures mises en œuvre. Bien évidemment, le Gouvernement ne peut se satisfaire de cela et se reposer sur ses lauriers. En effet, les défis nouveaux qui se sont présentés à notre porte sont nombreux et il n'y a pas de raison que cela s'arrête.

On l'a vu avec le report de charges du fait du nouveau système de financement des soins qui entrera en vigueur en 2011, on l'a vu avec les dangers liés à la RPT, on l'a vu enfin avec les conséquences énormes du retournement conjoncturel. On le verra vraisemblablement aussi avec l'exercice d'assainissement que pourrait mettre en œuvre tout prochainement la Confédération pour une somme annuelle de l'ordre de 4 milliards. Dans cette mouvance, le Gouvernement et le Parlement sont amenés à vouer une attention permanente et toute particulière à la gestion financière de l'Etat.

Je suis pour ma part convaincu que les Etats qui auront su maîtriser leur endettement seront aussi ceux qui traverseront le plus facilement le gros temps de la crise.

Avant de conclure, Mesdames et Messieurs les Députés, j'aimerais remercier la commission de gestion et des finances, son président et tous ses membres, de l'accueil qu'ils ont réservé à ce projet de budget tout en relevant la qualité du travail d'analyse qui a été fait.

A ce stade, le Gouvernement vous recommande, ainsi que votre commission de gestion et des finances, d'accepter l'entrée en matière et, le Gouvernement, d'adopter le budget 2010 de l'Etat tel qu'il vous a été soumis.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

Rubrique 560.364.01 – Institut Saint-Germain (page 92)

- Majorité de la commission : 16'765'000 francs (soit une augmentation de 115'000 francs).
- Gouvernement et minorité de la commission : 16'650'000 francs.

**M. Christophe Berdat** (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Nous demandons au plénum une augmentation du budget en faveur de la Fondation Saint-Germain de 115'000 francs. Cet argent a pour but de créer un poste d'assistant social dans le cadre de l'aide éducative en milieu ouvert ou AEMO. Ce service quotidien fournit une aide et un appui aux enfants et aux familles en difficultés éducationnelles ou en crise grave. L'équipe mixte accompagne les familles afin de trouver des solutions et éviter ainsi une dégradation des situations. Actuellement, l'AEMO gère une septantaine de situations et en suit trente-cinq. Il y a environ vingt-cinq situations en attente aujourd'hui.

Les intervenants ont constaté, depuis une année et demie, une augmentation du nombre de demandes et ils ne peuvent malheureusement pas répondre à toutes, faute de moyens. Ce temps d'attente, dans des situations de crise, est néfaste pour tout le monde. En effet, les difficultés se cristallisent et il devient de plus en plus difficile d'intervenir.

Afin de compléter cette information, il nous paraît judicieux de faire une comparaison avec d'autres cantons qui ont également une AEMO. Pour le canton du Jura, nous avons un poste pour 69'000 habitants; pour Vaud, un poste pour 21'000 habitants; Valais, un poste pour 40'700; Neuchâtel, un poste pour 22'500; au Tessin, un poste pour 21'000. Ces chiffres nous montrent que, pour l'instant, le Jura est sous-doté. Avec deux postes, nous serions à un temps plein pour 34'500 habitants, donc plus proche des dotations des autres cantons.

D'autre part, afin de donner une autre perspective à cette demande, nous allons la faire par le biais des coûts, coûts supportés par tous les citoyens. Un placement en institution revient à environ 250 à 300 francs par jour et par enfant. Si l'AEMO évite, de par son action, un placement en institution, cela revient à une «économie» en moyenne de 70'000 francs annuels. A ce tarif, l'augmentation demandée aujourd'hui pour la création d'un poste sera rapidement amortie.

En conclusion, je dirai que cette demande est justifiée et que la situation de crise que nous connaissons aujourd'hui, avec son lot de difficultés, ne va pas s'améliorer. L'Etat doit, dans ces moments-là, fournir l'aide nécessaire aux personnes en difficultés et cette aide a un coût. Ce poste supplémentaire est à voir sur le long terme. S'il représente aujourd'hui une dépense, il induira une diminution de coûts évidente dans l'avenir.

**M. Eric Dobler** (PDC), au nom de la minorité de la commission : La minorité de la commission tient d'emblée à relever le bon travail de l'Institut Saint-Germain et la qualité des prestations fournies par l'AEMO dans un soutien de proximité offert aux jeunes et à leurs familles rencontrant des difficultés éducatives.

Sur le fond, et tant que le problème soit avéré, elle ne conteste pas les arguments développés par la majorité de la commission.

Sur la forme, elle trouve curieuse la démarche visant à proposer d'augmenter unilatéralement l'enveloppe d'un mon-

tant de 115'000 francs, soit l'équivalent d'un poste de travail. Cette proposition de majorité vise expressément et exclusivement à augmenter l'effectif de l'Institut Saint-Germain en affectant un EPT à l'AEMO par le biais de l'augmentation d'une rubrique budgétaire de l'Etat.

Le principe de l'enveloppe consiste à attribuer des ressources à un partenaire pour remplir une tâche en lui laissant toute latitude pour s'organiser afin d'atteindre les objectifs fixés. L'enveloppe de 1'864'300 francs attribuée à l'Institut Saint-Germain a été négociée entre les partenaires en 2007 pour la période 2008-2011. En 2007, aucune demande formelle, lors de la dernière négociation d'enveloppe, n'émanait de l'institution. Le «personnel stop» de l'Etat s'appliquait par analogie aux institutions.

Selon nos informations, le résultat intermédiaire de la période de l'enveloppe financière (fin 2009) dégage un excédent de produits. Dans ce cadre, l'institution a décidé de créer 0,5 EPT de poste AEMO dès le début de l'année 2010.

Si la situation est difficile en termes de gestion des dossiers d'aide aux familles en proie à des difficultés relationnelles ou organisationnelles, il faut à notre sens renégocier l'enveloppe entre les partenaires à l'aune des objectifs fixés et d'une éventuelle carence des moyens alloués. Lors des négociations de la prochaine enveloppe financière, la question de la prise en considération du demi-poste créé et la création d'un poste supplémentaire devra être débattue.

La proposition de minorité ne vise nullement à refuser de résoudre une problématique mais elle tend à cadrer la démarche dans une application claire et transparente entre deux partenaires. Il n'est simplement pas admissible de mettre en adéquation un problème avec une augmentation de rubrique budgétaire. C'est remettre en cause le principe même de l'enveloppe budgétaire que d'autres prestataires et bénéficiaires ne manqueraient pas de remettre également en question.

Je profite de ma présence à cette tribune pour préciser que notre groupe soutiendra la proposition de la minorité de la commission.

**Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS)** : Je ne pensais pas monter à cette tribune mais j'ai entendu deux ou trois petites choses qui me déplaisent un petit peu, qui me font mal surtout et je me dis soit que les personnes ont mal été informées.

Collègue Dobler, vous dites tout à l'heure qu'il n'y a rien qui a été fait, que cela se négocie lors de l'enveloppe concernant l'institution Saint-Germain. Cela a été négocié. Je viens de quitter maintenant le conseil de fondation et j'ai été remplacée par M. Vifian. L'enveloppe a été négociée.

Si je prends 2002 : il y avait déjà une grande demande de familles qui attendaient cette prestation, des familles en souffrance, des enfants en souffrance. Il fallait trouver des solutions et, justement, l'AEMO servait cette demande.

En 2003 – je vous donne un peu des dates, je ne veux pas vous bassiner trop trop longtemps – il y a eu un courrier qui a été adressé au SAS. Là-dessus, il y a eu un refus. Là, nous sommes en 2003. Par plusieurs courriers, par plusieurs demandes au Service de l'action sociale, il a été demandé d'avoir ce poste à l'AEMO parce que, comme le disait tout à l'heure au nom de la majorité mon collègue Christophe, effectivement on le voit, par rapport aux autres can-

tons, qu'il y a une grande divergence au niveau des postes. Il vous l'a bien précisé. Ici, actuellement, nous n'avons qu'un poste à l'AEMO.

Suite de cela, il ne faut pas confondre Saint-Germain et l'AEMO. Ce poste ne sera pas pour Saint-Germain, pour l'institution à proprement dit. Il sera pour l'AEMO qui est plutôt de l'ambulatoire, c'est-à-dire qu'ils font aussi ce travail. Par exemple : quand il faut faire un droit de visite, c'est le conseiller communal qui le fait. Actuellement, de moins en moins de communes offrent cette prestation. Les enfants sont suivis au sein de l'AEMO.

Nous sommes en période de crise, de fragilisation, actuellement, surtout pour les structures familiales par rapport à l'économie. Heureusement pas tous les jours, la presse nous rapporte un petit peu de choses qui se passent. Il y a des crises de familles. Et je crois que, nous, nous devrions être fiers dans notre Canton d'avoir une telle structure, que des personnes en souffrance ont encore des portes qui s'ouvrent parce que, vous le savez comme moi, Monsieur le Député ou cher collègue, bien souvent, le vendredi à 17 heures, les bureaux sont fermés (avec tout le respect qu'on doit avoir au niveau du service social régional des trois districts). Au niveau de l'AEMO, il y a de l'écoute justement pendant ces périodes et il y a un suivi par rapport à nos enfants.

Juste encore une chose. Au niveau de l'enveloppe, je tiens à le préciser, cela a été chaque fois négocié. J'avais posé à l'époque, courant du mois de juin ou je ne sais plus, une question écrite par rapport à cela pour avoir justement le détail, savoir un petit peu ce qu'avait entre les tripes le SAS à proprement dit. Et c'est la raison de demander d'avoir ce poste. Et je crois qu'il est urgent, je pense qu'on doit se sentir coupable sincèrement si, auprès de chez nous, un voisin quelconque a un problème avec un de ses enfants parce que les gens, actuellement, au niveau de la crise économique, pétent les plombs (il faut employer les mots justes), je pense qu'on ne doit pas être responsable de cela.

Et finalement, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, le poste à mettre sur pied au niveau de l'AEMO nous coûte moins cher qu'une hospitalisation dans un centre psychiatrique pour enfants. C'est vrai, c'est concret puisque la demande au niveau de l'AEMO provient aussi de la demande des pédiatres, de l'UHMP, enfin de tous les intervenants professionnels au niveau de l'enfance.

Voilà, je vous remercie de votre patience. J'ai peut-être été un peu longue mais c'est juste quelques petites corrections.

**M. Philippe Receveur**, ministre des Affaires sociales : Tout ce que l'on entend est vrai. L'AEMO fait un excellent travail, Saint-Germain fait un excellent travail, les institutions jurassiennes en général font un excellent travail.

Aujourd'hui, la demande qui est faite, qui prend le biais budgétaire, vise finalement, comme l'a rappelé tout à l'heure le député rapporteur de la minorité de la commission, l'effet d'une remise en cause d'un principe de fonctionnement qui est celui de l'enveloppe. Mesdames et Messieurs les Députés, on adopte des enveloppes. Dans le cadre de ces enveloppes, les institutions accomplissent un contrat de prestations. Ces enveloppes ont une durée de vie déterminée. Nous sommes engagés, nous Gouvernement, par contrat avec cette institution.

On vient maintenant nous dire qu'il faut changer la règle en cours de route. Mesdames et Messieurs les Députés, nous avons un peu de peine avec ce principe parce que cela remet en cause le modèle même de fonctionnement contractuel, qui veut que, «pacta sunt servanda» comme disaient les Romains, il faut respecter les engagements.

Ceci dit, il faut préciser aussi que si, à l'heure actuelle, la proportion de forces de l'AEMO en fonction du nombre d'habitants est relativement moins favorable pour le Jura qu'ailleurs, cela peut tenir à d'autres considérations que des considérations purement numériques. Mais, pour rester dans le numérique, il faut savoir aussi que le reliquat, l'excédent en fait de produits sur l'enveloppe financière 2009 permettra à l'institut de considérer la mise sur pied d'un demi-poste pour l'année prochaine au niveau de l'AEMO. Alors, on va dire que c'est insuffisant. On ne sait pas. Il faut commencer peut-être par cela et puis voir, avec les moyens qu'on a, la possibilité effective de mettre en route ces moyens-là et ensuite, expérience faite, on verra si, pour la prochaine enveloppe, il n'y a pas lieu de renégocier, peut-être alors cette fois-ci, ce demi-poste supplémentaire. Parce que c'est d'un demi-poste dont on parle et non plus d'un poste.

Et puis, enfin, outre l'élément enveloppe, je crois qu'il faut se souvenir aussi qu'on est dans un cas où, ici, et bien la répartition des charges fait qu'il y aura des incidences pour les communes. C'est certainement de très peu d'ampleur mais, on l'a souligné dans le débat d'entrée en matière, c'est un élément qui semble causer bien des tracas, objectivement, et auquel le Parlement ne saurait rester insensible.

*Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24.*

**Le président :** La proposition relative à la subvention Pro Juventute ayant été retirée, nous passons à la page 130 du budget.

Rubrique 360.318.02 – Mandats et prestations de service (page 130)

– Proposition de Jean-Paul Gschwind (PDC) : contribution de 10'000 francs à l'AJPA (prélevée sur la taxe des chiens).

**M. Jean-Paul Gschwind (PDC) :** En préambule, je tiens à préciser que le but de mon intervention n'est pas dicté par des intérêts personnels ou professionnels mais de soutenir la nouvelle Association jurassienne de protection des animaux (AJPA), d'ailleurs seule reconnue par l'Etat jurassien, dans ses démarches qui défendent la protection des animaux, notamment celle qui vise à organiser des campagnes de stérilisation, castration, vaccination, voire euthanasie des chats errants. Pour être associés directement, mes collègues vétérinaires et moi-même, à ces campagnes intelligentes en pratiquant des interventions chirurgicales à des tarifs préférentiels, j'ai pu mesurer non seulement le travail remarquable des bénévoles, qui capturent ces animaux en prenant beaucoup de risques, mais aussi l'efficacité de ces actions qui réduisent drastiquement la population de ces chats errants avec, comme corollaire, éliminer les problèmes de voisinage à l'intérieur des communes et éviter que ces félins périssent décimés par des maladies contagieuses ou victimes du trafic routier.

Aussi, afin de soutenir financièrement ces campagnes de stérilisation, je propose qu'une contribution forfaitaire annuelle de 10'000 francs, prélevée sur la taxe des chiens, soit allouée à l'AJPA. Ce que prévoit d'ailleurs l'article 12 de la loi sur la taxe des chiens qui, à l'alinéa 2, dit que «la part cantonale de la taxe des chiens est affectée prioritairement à l'exploitation d'un ou plusieurs centres d'accueil temporaires pour animaux de compagnie et ensuite à des fins de protection des animaux».

Je précise aussi que le montant proposé n'est pas un crédit supplémentaire. Il fera partie intégrante de la rubrique 360.318.02 d'un montant de 87'000 francs; seule la répartition à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire sera différente.

Fort de ces considérations, je vous exhorte, chers collègues, à accepter ma proposition, soit le versement annuel de 10'000 francs à l'AJPA en guise de remerciement et d'encouragement aux bénévoles qui œuvrent pour le bien-être des animaux.

**M. Michel Probst, ministre :** L'AJPA, ainsi que vous le savez Monsieur le Député, est liée à l'Etat par un contrat de prestations, l'Etat lui confiant la garde de petits animaux de compagnie en difficultés passagères d'hébergement, égarés ou abandonnés.

Je tiens également à rappeler, au nom du Gouvernement, que lors de l'examen du projet de loi sur les chiens, projet refusé cet été, 35 députés se sont exprimés pour que la part cantonale de la taxe des chiens soit affectée à l'hébergement de chiens, 21 pour l'hébergement de chiens et de chats, l'Etat n'ayant pas à s'occuper des chats selon la majorité des députés.

En 2008, l'Etat a versé 60'900 francs à l'AJPA dans le cadre du contrat de prestations, y compris 5'573 francs pour soins vétérinaires d'animaux présentés par l'AJAPA.

La protection des animaux ne se limite pas aux problèmes canins ni à l'hébergement d'animaux en difficultés. Elle implique, entre autres choses, un grand travail d'information, de formation des détenteurs d'animaux et de la population, de surveillance des élevages et de la détention d'animaux, toutes espèces confondues.

L'action de l'AJPA est remarquable, c'est une action à saluer. Cependant, comme pour d'autres, il faut qu'elle présente un rapport d'activité et des comptes à l'Etat pour évaluer une demande d'aide financière. Il est donc préférable, Monsieur le Député, que les demandes soient faites en relation avec des objectifs précis. Le Gouvernement vous propose donc de ne pas entrer en matière quant à la proposition de Monsieur le député Gschwind puisque cela pourra être discuté dans le cadre du contrat de prestations.

*Au vote, cette proposition est acceptée par 35 voix contre 7.*

Rubrique 630.367.00 – Aide au tiers-monde (page 136)

– Proposition du groupe PS : 800'000 francs (au lieu de 650'000 francs) et, en lien avec cette augmentation, 300'000 francs (au lieu de 200'000 francs) à la rubrique 630.460.00 – Subventions fédérales.

**M. Francis Girardin (PS) :** Nous avons émis des doutes et des réticences, tant en commission que lors de la dernière séance du Parlement, sur la nouvelle orientation du Gouvernement en matière de coopération, principalement sur la façon d'aborder l'aide au tiers-monde. Nous n'avons pas changé d'avis à ce sujet et le budget y relatif ne nous rassure pas davantage.

Un montant de 800'000 francs aux charges et de 500'000 francs dans les revenus figuraient au budget 2009, ce qui faisait une participation nette de 300'000 francs du canton du Jura pour l'aide au tiers-monde.

Dans le budget qui nous intéresse, pour 2010, le Gouvernement ne pense consacrer que 250'000 francs à l'aide à la coopération avec le Cameroun, soit 50'000 francs de moins que l'an dernier, et ceci contrairement à ce qui a été déclaré à cette tribune, il y a un mois, par le représentant du Gouvernement.

Je vous rappelle, chers collègues, que si le Jura met 300'000 francs pour la coopération au Cameroun, la Confédération en ajoute 300'000 et le canton de Genève 200'000 francs. Si le Jura y consacre 50'000 francs de moins, la Confédération et Genève réduiront eux aussi leur participation. Au final, ce sont 150'000 francs qui sont perdus pour l'aide à ce pays en voie de développement.

Il faut aussi souligner qu'avec 300'000 francs, la contribution jurassienne pour l'aide au développement correspondait, en 2001, à 1,3 % de la somme des contributions cantonales et que cette part est descendue à 0,76 % en 2005 ! De grâce, ne diminuons pas encore ce pourcentage cette année ! On va à nouveau montrer le Jura du doigt mais pas pour les mêmes raisons que dans les années 80, où nous pouvions être fiers d'être mis en évidence.

Nous avons demandé au Service de la coopération notamment la raison de cette diminution de 50'000 francs. On nous a répondu que 2010 était une année de transition, qu'on se trouvait à la fin d'un projet et dans les prémices d'un nouveau.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette explication. Je veux bien comprendre la situation. Mais, Monsieur le Ministre, lors de votre prochain voyage au Cameroun, vous pourrez vous rendre compte des énormes besoins de ce pays. Et vous n'aurez certainement aucun mal à choisir un ou l'autre projet à aider, à soutenir l'année prochaine.

Et je me permets encore de rappeler que vous avez diminué de 80 % à 20 % un poste de travail dédié uniquement au tiers-monde. Alors, évidemment, si on a moins de temps à consacrer à des projets, on a aussi moins besoin d'argent. Votre démarche est finalement logique mais elle ne saurait évidemment, je le répète, nous satisfaire.

Le groupe socialiste vous propose donc de maintenir effectivement le montant de 300'000 francs à l'aide au tiers-monde et de réinscrire les montants qui y figuraient l'année dernière aux chiffres 630.367.00, 436.00 et 460.00.

Nous manifesterons ainsi de manière concrète notre volonté de continuer notre effort de solidarité. Si cette proposition n'arrive qu'aujourd'hui, c'est que nous nous sommes focalisés sur les autres points de l'ordre du jour, à savoir les points 14 et 16, qui concernent aussi la coopération, et cette modification négative du budget nous avait quelque peu échappé.

Et une remarque toute personnelle : j'espère que l'aide au tiers-monde aura autant de succès que l'aide aux animaux.

**Le président :** Monsieur le Député, je vous prierais de préciser votre proposition parce que j'ai cru comprendre que vous avez agi sur trois rubriques. Que ce soit clair pour le vote.

**M. Francis Girardin (PS) :** Donc, le chiffre 630.367.00 : 800'000 francs (c'est le montant qui figurait l'année dernière); le 630.436.00 : 200'000 francs; le 630.460.00 : 300'000 francs (c'est par conséquent les participations de la Confédération et du canton de Genève si nous augmentons notre part à la coopération).

**M. Michel Probst,** ministre de la Coopération : Monsieur le Député, je vais répéter effectivement ce que le Service de la coopération vous a déjà expliqué ces derniers jours, à savoir qu'un montant de 650'000 francs a été porté au budget 2010 du Service de la coopération pour l'aide au financement porté sur le tiers-monde. Si l'on déduit de ce montant les contributions de la Confédération (donc 200'000) et de Genève (200'000), le solde à charge du Jura s'élève effectivement à 250'000 francs.

Je rassure quand même d'emblée le député Girardin. Ce montant ne signifie pas, une fois encore, que la contribution jurassienne pour l'aide au développement sera, à l'avenir, de 250'000, soit une diminution de 50'000 francs par rapport au budget de ces dernières années. Non, si le montant est inférieur à celui des dernières années, c'est parce que nous sommes effectivement en fin de phase au Cameroun et que, en 2010 nous vivrons une période de transition entre la phase qui s'achève, avec les moyens qui vous sont demandés aujourd'hui même tout à l'heure (300'000 francs) et la phase suivante qui débutera en 2011.

Dès 2011, conformément à ce qui a été annoncé, le Jura consacrera à nouveau, et je le répète, 300'000 francs annuellement pour l'aide au développement, se répartissant – nous en avons déjà discuté, il n'y a pas de baisse au niveau de l'aide au développement – entre la Fédération jurassienne de coopération et de développement (100'000 francs) et nos projets au Cameroun (200'000 francs).

*Au vote, cette proposition est rejetée par 32 voix contre 17.*

**Rubrique 450.501.00 – Maintenance du réseau routier (page 162)**

– Proposition de Jean-Pierre Mischler (UDC) : 3'160'000 francs (au lieu de 2'200'000 francs).

**M. Jean-Pierre Mischler (UDC) :** L'état des routes ne s'est pas amélioré depuis l'année dernière et, avec l'augmentation du trafic en général, certaines routes cantonales sont dans un état déplorable.

Je propose donc de maintenir le même montant que l'année dernière, c'est-à-dire 3'160'000 francs. Prévenir, c'est mieux que guérir. Faire de l'entretien des routes, en fait, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour l'avenir.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : Il y a une certaine contradiction entre l'entrée en matière du groupe UDC, de M. Mischler, qui a dit que la dette du Canton était beaucoup trop élevée et la proposition qu'il fait en ce moment qui va encore alourdir la dette du Canton puisqu'on a une insuffisance de financement de nos investissements à hauteur de 10 millions. Il y a une certaine incohérence mais, la proposition étant faite, il faut essayer d'expliquer.

En réalité, il faut prendre les comptes 501.00 et 01 ensemble lorsqu'on veut examiner l'engagement du Canton en matière d'aménagement routier et de maintenance. Et si vous faites l'addition des deux rubriques, vous arrivez aux comptes 2008 à 7'289'000, au budget 2009 à 6'820'000 et au budget 2010 à 7'943'000, donc plus de 1'123'000 de plus que l'année passée au budget.

Donc, l'effort que fait le Canton en tout cas n'est pas diminué dans le budget 2010. Je vous propose de refuser cette proposition.

*Au vote, cette proposition est rejetée par 50 voix contre 2.*

#### Rubrique 460.316.00 – Loyers (page 174)

**M. Pierluigi Fedele** (CS-POP), président de groupe : Il s'agit en fait d'une question.

Nous avons appris assez récemment que, lors de la présentation des changements aux personnes morales aux Breuleux, le ministre a indiqué que de la place pour les postes de travail serait faite à la rue de la Préfecture car le Service informatique quitterait ces locaux.

Nous souhaitons avoir une information à ce sujet car aucun montant n'apparaît à ce titre dans les indications de détail. Le Service informatique quittera-t-il effectivement la rue de la Préfecture ? Dans l'affirmative, sera-t-il installé dans des locaux appartenant à des privés ? Et si la réponse est également oui à cette deuxième question, quel sera le loyer de cette location ?

**Le président** : Est-ce que le Gouvernement peut apporter une réponse à cette question aujourd'hui ? Sinon, il le fera plus tard.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : Pour préciser qu'effectivement c'est le SDI qui va déménager à la route de Moutier. On est en train de programmer ce déménagement, ce qui va dégager de la place pour pouvoir intégrer ces quatre personnes qui vont être déplacées. Je vous donnerai le loyer. Je ne l'ai pas en tête mais je vous communiquerai ce loyer dont le bail est en train d'être signé.

**Le président** : Voilà, il ne s'agit pas d'une proposition, nous n'allons donc pas voter.

#### Rubrique 460.503.00 – Constructions et transformations de bâtiments (page 178)

- Gouvernement et majorité de la commission : 5'167'000 francs.
- Minorité de la commission : 5'317'000 francs (+ 150'000 francs – Vote électronique au Parlement).

**M. Ami Lièvre** (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Au cours de la séance du Parlement du 27 mai 2009, une majorité des députés avait accepté une motion de notre collègue Murielle Macchi demandant que soit introduit le vote électronique pour ce même Parlement. Lors du débat, la discussion technique avait laissé entendre qu'il s'agirait, pour être performant et économe, d'engager pour cela une dépense d'environ 150'000 francs. La plupart des groupes estimaient que les avantages d'une telle réalisation étaient évidents, la transparence et la clarification des votes étant les arguments les plus utilisés.

La position du Gouvernement était plus nuancée. Il tenait à rappeler que cette demande ne figure pas à la planification financière 2008-2011 et estimait que cet investissement n'était pas prioritaire. Il ne l'est toujours pas, semble-t-il, puisque rien n'est prévu au budget 2010. Pourtant, lors du même débat, le ministre de l'Environnement et de l'Équipement tenait pourtant à rappeler que, dans le cadre des travaux d'aménagement du Parlement, pour lequel un crédit de 3 millions de francs avait été accepté en 2001 déjà, le Service des constructions avait quand même été chargé de réaliser les infrastructures de base afin de permettre, ultérieurement, cette réalisation.

La minorité de la CGF estime maintenant que le temps est venu de mettre en place ce système et que le débat relatif au budget 2010 est l'occasion de le rappeler. Nous proposons en conséquence de modifier la rubrique 460.503.00 du Service des constructions de 5'167'000 francs à 5'317'000 francs, soit une augmentation de 150'000 francs. Nous sommes bien conscients que sur une somme aussi importante, plus de 5 millions, il sera peut-être possible de trouver une compensation équivalente en raison de travaux non encore réalisés au cours de l'année mais la minorité de la commission n'a pas voulu, à ce stade, imposer une restriction spécifique. Elle vous demande donc, à l'instar du nouveau président du Parlement ce matin, d'accepter l'adjonction que je viens d'évoquer.

**M. Jean-Marc Fridez** (PDC), au nom de la majorité de la commission : Dans le cadre de la commission de gestion et des finances, il a été proposé dans un premier temps que ce montant de 150'000 francs soit compris dans l'enveloppe des 5'167'000 francs, proposition qui n'a pas été retenue.

Par la suite et pour clarifier cet objet, il a été proposé de se prononcer par un vote en faveur ou non de ce montant supplémentaire et c'est à la majorité que la commission a décidé de ne pas prévoir de montant supplémentaire.

Pour information, la motion sur le vote électronique du Parlement a été acceptée en mai dernier par 34 voix contre 22. Étant donné que le délai de deux ans n'est pas encore échu pour réaliser la motion et qu'il n'y a pas urgence en la matière, la majorité de la commission vous propose de ne pas accepter le montant supplémentaire proposé par la minorité de la commission.

**M. Michel Juillard** (PLR) : Il y sept ans, lors de la discussion que nous avons eue au sein de la commission de l'environnement et de l'équipement concernant cette salle, nous avons demandé expressément à ce que le vote électronique soit installé pour le Parlement. À l'époque, on nous a dit : «Il ne faut pas gonfler le budget, on va en tenir compte et, dès qu'on aura la possibilité de le faire, on va le faire». Cela fait sept ans ! Il y a sept ans, nous n'étions pas en pé-

riode de crise et on nous a dit : «On va étudier, on va étudier, on va étudier».

Le Bureau du Parlement a relancé l'affaire à plusieurs reprises. Il a même pris une décision de lancer le projet et demander des offres, à titre personnel. Après des discussions internes, on a redonné le travail au Service des constructions. Aujourd'hui, un devis est connu et nous avons la possibilité de faire les travaux. Nous avons une discussion sur le budget où il est possible d'ajouter un montant de 150'000 francs.

Alors, je trouve qu'il faut aller vers la modernité. Il faut voir aussi comment fonctionnent les parlements qui ont le vote électronique. Le Bureau du Parlement jurassien s'est rendu récemment à Fribourg voir le Parlement. Il a vraiment été convaincu par l'usage de ce système.

Ce qui m'étonne aussi, c'est que, dans les discussions de couloir, tous les députés avec lesquels je discute régulièrement ou que j'entends discuter du vote électronique trouvent que c'est une bonne idée et que cela vaudrait quand même la peine de l'installer. Alors, je crois qu'on en a l'opportunité aujourd'hui. Je vous engage à accepter ce crédit.

**M. Laurent Schaffter**, ministre de l'Équipement : Naturellement, le Gouvernement ne s'oppose pas à votre décision, il l'accepte. Par contre, il a jugé que c'était une dépense nouvelle d'une part et que les scrutateurs et scrutatrices fonctionnent très très bien en ce moment. Donc, il n'y a pas urgence pour faire cette dépense. La situation des comptes de l'État, et bien, elle est ce qu'elle est. Le Gouvernement a donc estimé qu'on pourrait tenir encore avec ce système actuel jusqu'en 2012 pour l'inscrire dans la prochaine planification financière, d'où notre proposition de ne pas ajouter de montant au budget 2010 et de refuser cette proposition.

*Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 18.*

*(Les scrutateurs font mine de quitter la salle.) (Rires.)*

**Le président** : Merci aux scrutateurs pour le travail qu'ils ont fait jusqu'à présent et je constate que le supplément en faveur du vote électronique a été adopté.

#### Rubrique 270.300.01 – Conseil de la famille (page 186)

– Proposition de Christophe Berdat (PS) : 10'000 francs (au lieu de 2'000 francs).

**M. Christophe Berdat** (PS) : Le 27 novembre 2009 ont eu lieu les états généraux de la famille, qui correspondaient au vingtième anniversaire du Conseil de la famille. Cette manifestation a été une réussite complète et a montré l'importance de la cellule de base de notre société, c'est-à-dire la famille.

Le Conseil de la famille a pour rôle de développer une politique familiale cantonale et de servir d'organe consultatif du Gouvernement pour toutes les questions relatives à la famille. Il a émis cinquante-sept propositions pour le Gouvernement et devra les affiner et les prioriser dans les mois à venir.

D'autre part, les idées émises lors des états généraux de la famille devront être analysées et synthétisées afin qu'elles puissent dynamiser la politique familiale jurassienne.

Pour parvenir à relever ce défi, le Conseil de la famille a besoin de moyens. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui d'augmenter son enveloppe de 2'000 à 10'000 francs. Je pense et, même, j'en suis sûr, que ce sera de l'argent bien investi.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, ministre : Le Gouvernement entre en matière sur cette proposition mais, ou bien toutefois, uniquement pour le budget 2010. Et on verra effectivement, dans le mandat du Conseil de la famille, si c'est une subvention qui doit être pérennisée à hauteur de 10'000 francs ou bien si c'est en fonction des projets à discuter et à débattre avec le conseil et le Bureau de l'égalité et le Gouvernement.

Sachant que, pour l'année prochaine, il y aura probablement un rapport à transmettre concernant une espèce de photographie, si on peut le dire ainsi, de la famille jurassienne ou bien d'autres projets en cours, le Gouvernement entre en matière pour augmenter la rubrique budgétaire, pour l'année 2010, de 2'000 à 10'000 francs.

*Au vote, cette proposition est acceptée par la majorité du Parlement.*

**Le président** : La proposition de Christophe Berdat est adoptée, pas seulement parce que les scrutateurs sont en grève mais j'ai bien constaté une majorité dans ce Parlement pour cette proposition.

#### Rubrique 652.363.00 – Subventions à des propres organismes (page 298)

- Majorité de la commission : 7'000 francs.
- Minorité de la commission : 11'000 francs (+ 4'000 francs – Indemnité à la fanfare de la police).
- Gouvernement : 9'000 francs (+ 2'000 francs – Indemnité à la fanfare de la police).

**M. Serge Vifian** (PLR), rapporteur de la minorité de la commission : C'est une augmentation de 0,0005 % des charges du budget 2010 qui a été refusée au député qui vous parle, soutenu dans sa requête infinitésimale par un spécialiste du microscopique, j'ai cité le député Ami Lièvre. C'est vous dire ce que pèse un député jurassien au trébuchet de l'orthodoxie budgétaire.

Je demande que l'on augmente l'indemnité à la fanfare de la Police cantonale de 6'000 francs à 10'000 francs. Je ne demande pas l'aumône, ni ne sollicite une faveur, quand bien même je vais prendre certains numéros de plaque après le vote ! *(Rires.)* J'attends que l'État assume ses engagements. En effet, la fanfare de la Police cantonale est la fanfare officielle de la République et Canton du Jura.

Selon l'article 32 de ses statuts, approuvés le 10 mai 1999 par le chef du Département de la Police de l'époque, Monsieur le ministre Claude Hêche – il faut regarder à gauche ici – l'État participe aux frais de rémunération du directeur, d'achat des partitions et de location du local de répétition. Or, l'indemnité annuelle versée au directeur va passer de 6'100 en 2009 à 8'400 francs en 2010.

De plus, la fanfare de la Police, qui a dû changer à plusieurs reprises de local de répétition, ce qui lui posait des problèmes, a enfin trouvé une solution satisfaisante en installant, sur une parcelle de la zone industrielle de Courge-

nay, l'ancienne cantine de l'A16 que lui a cédée la Municipalité de Porrentruy. Ces bâtiments en bois ont fait l'objet d'une réfection qui, en l'espace de dix-huit mois, a nécessité 6'784 heures de travail bénévole de la part des membres. Le résultat est à la hauteur des efforts consentis, ainsi que la CGF a pu s'en rendre compte puisqu'elle a tenu sa séance du 11 novembre 2009 dans ces locaux. Cet aménagement a un coût, près de 15'000 francs par an (incluant tous les frais fixes).

La fanfare de la Police cantonale n'organise pas de manifestation pour financer ses activités. Elle vit des dons de ses membres actifs et de la contribution que lui verse le Canton en reconnaissance du rôle de fanfare officielle qu'elle joue en certaines circonstances, comme lors de la séance constitutive du Parlement du 20 décembre 2006, où la qualité de sa production fut unanimement saluée.

Pour justifier leur opposition, certains députés ont évoqué la concurrence que représenterait, pour les restaurants, la location de locaux pour des manifestations privées. Cette crainte est infondée. Si ce n'est pas le local de la fanfare qui est utilisé, ce sera un autre, les personnes intéressées n'ayant de toute façon pas l'intention d'aller dans un restaurant.

Je me permets en outre et en conclusion de mentionner les subventions versées aux fanfares des autres polices romandes :

- à Fribourg, c'est 8'000 francs par an, plus la mise à disposition d'un local de l'Etat, rénové à grands frais par ce dernier;
- à Genève, c'est 41'000 francs;
- dans le canton de Vaud, c'est 24'000 francs, plus 9'000 francs annuels pour les instruments;
- et dans le canton du Valais, c'est 15'000 francs, auxquels s'ajoute le paiement du loyer.

Chers collègues, ne versons pas dans l'épicerie et accordons à la fanfare officielle du Canton le chouiâ supplémentaire qu'elle nous demande. Tournons une fois pour toutes la page de ce mauvais procès que l'on fait à la police de notre Canton. Il n'y a rien d'excessif dans cette requête, pas de privilège accordé à un corps de l'Etat, simplement la volonté de respecter les engagements pris.

**M. Jean-Marc Fridez** (PDC), au nom de la majorité de la commission : Effectivement, en novembre dernier, à l'époque de la Saint-Martin, la commission de gestion et des finances s'est réunie dans le nouveau local de la fanfare de la Police jurassienne à Courgenay, nouveau local qui a pu être construit notamment par un prêt consenti par notre Canton.

Le travail réalisé par la fanfare de la Police jurassienne est louable et se doit d'être souligné. Toutefois, le budget proposé aujourd'hui approche, dans son ensemble, 0,8 milliard de francs et résulte déjà de nombreux compromis et arbitrages effectués par le Gouvernement.

La proposition de la minorité vise donc à augmenter de 2'000 francs l'indemnité prévue pour la fanfare de la Police jurassienne pour la porter ainsi à 9'000 francs. Etant donné que ce montant pourrait par exemple être rediscuté dans le cadre du budget 2011, je vous propose, au nom de la majorité de la commission, de vous conformer au budget tel que proposé et de ne pas accepter cette augmentation de 2'000 francs supplémentaires.

En guise de conclusion et conformément aux propos que j'ai entendus de la bouche du ministre des Finances qui a

précisé, entre autres, qu'un ministre des finances espère toujours qu'un budget soit accepté sans modification, je vous propose d'en faire de même et de ne pas accepter cette proposition tardive.

**Le président** : Monsieur le député Vifian, si j'ai bien compris, vous proposez une augmentation de 4'000 francs, de porter la rubrique de 7'000 à 11'000 francs ? D'accord, votre proposition, c'est 11'000 au lieu de 7'000 à la rubrique 652.363.00.

**M. Charles Juillard**, ministre des Finances : En effet, ni le ministre des Finances mais pas davantage le Gouvernement ne souhaitent rouvrir le budget lorsqu'il a été clos, au terme parfois d'âpres discussions et de choix toujours difficiles qu'il y a lieu de faire, étant entendu que les demandes sont toujours supérieures aux possibilités du Canton. Et c'est la raison pour laquelle la demande formulée par la fanfare de la Police cantonale est arrivée après que le budget ait été clos, raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas souhaité l'intégrer dans le budget.

Toutefois, après en avoir discuté avec mes collègues et étant donné l'accord signé par le Gouvernement à l'époque et rappelé par Monsieur le président de la CGF tout à l'heure, le Gouvernement est prêt à entrer en matière sur 2'000 francs supplémentaires, eu égard aussi aux autres aides consenties par le Canton et notamment le prêt sans intérêt de 100'000 francs pour la réalisation de ce local.

Je tiens ici à préciser d'ailleurs que nous nous interrogeons, mais il faut encore qu'on vérifie le contenu exact de l'accord passé, si ce n'est pas une dépense liée qui voudrait dire que, finalement, quelle que soit la décision que vous prendrez, l'Etat devra peut-être quand même assumer ses engagements et payer le montant qui pourrait nous être facturé. Mais cela reste ouvert. Je ne veux pas vous donner une version aujourd'hui. Nous devons encore examiner cette question.

Je tiens encore à préciser que la fanfare de la Police cantonale est effectivement la fanfare officielle de l'Etat et qu'elle est requise à quelques reprises durant l'année. Et j'ai fait faire une rétrospective des trois dernières années : en moyenne, la fanfare de la Police cantonale s'est produite sept fois par année ces trois dernières années, chaque fois dans des manifestations officielles, soit du Canton, soit d'institutions paraétatiques, soit même à la demande d'autres cantons comme par exemple dernièrement le canton de Neuchâtel pour je ne sais plus quel anniversaire.

Et aussi pour tenir compte effectivement de ce besoin de financement supplémentaire pour payer le directeur, et uniquement payer le directeur, de la fanfare de la police – on ne tient pas du tout compte des autres demandes – le Gouvernement est prêt à entrer en matière pour une augmentation de 2'000 francs, c'est-à-dire de passer de 7'000 à 9'000 francs de la rubrique budgétaire qui vous est proposée.

**Le président** : Voilà, nous sommes donc en face d'une proposition de minorité de porter la rubrique à 11'000, d'une du Gouvernement de la porter à 9'000 et d'une proposition de la majorité de la commission de maintenir à 7'000. Je dois donc opposer la proposition de minorité (11'000) contre la proposition du Gouvernement (9'000) et celle qui l'emportera sera opposée à la proposition de majorité, la proposition initiale du budget.



Au vote :

- la proposition du Gouvernement l'emporte, par 30 voix contre 10, sur la proposition de la minorité de la commission;
- la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 22 en faveur de la proposition du Gouvernement.

Rubrique 652.437.00 – Amendes d'ordre (page 298)

- Proposition de Pascal Prince (PCSI) : 600'000 francs (au lieu de 800'000 francs).

**M. Pascal Prince** (PCSI) : Selon la formule consacrée, j'interviens ici à titre personnel.

Lors de l'exercice précédent, Monsieur le ministre Juillard avait indiqué qu'on ne pouvait pas être hors-la-loi et qu'il était donc nécessaire d'inscrire une somme établie en fonction de ce qu'il était prévisible d'encaisser. Si l'on peut comprendre la logique financière, la rubrique concernée reste l'expression d'une politique plus ou moins répressive.

Pas loin de chez nous, dans une grande commune des Montagnes neuchâteloises, le responsable des finances a ni plus ni moins déclaré qu'il encaissera, quoi qu'il en soit, 600'000 francs de plus d'amendes par rapport aux 2 millions de cette année. Une manière très brutale de considérer les citoyens comme des criminels, sans aucune présomption d'innocence !

Alors qu'on est censé défendre les intérêts de la population, c'est ce genre d'attitude qui transforme l'Etat entrepreneur et attentionné en un Etat prédateur et financier, un Etat qui peut en sus, pratiquement sans contestation possible, changer les règles comme bon lui semble. J'ai d'ailleurs une certaine expérience de ce côté-là.

Si la comparaison des sommes encaissées avec certains autres cantons laisse croire à une marge de manœuvre, il n'est pas nécessaire de suivre ces voies. Il me semblerait parfaitement raisonnable de rien inscrire dans cette rubrique comme objectif, puisqu'appelé ainsi dans la loi sur les finances cantonales, car il s'agit de spéculer sur l'obéissance ou non des Jurassiens aux règles souvent arbitrairement fixées. Qu'on le présente ainsi ou non, la fixation de 800'000 francs est un objectif à atteindre si l'on veut respecter le budget. Je suis convaincu qu'il provoque une pratique policière exagérément orientée vers l'encaissement des amendes sans laisser la place à une certaine appréciation aux policiers par rapport aux infractions constatées. Je sais que cette pratique est devenue la norme dans bien des cantons où l'on n'hésite même pas à n'amender qu'une moitié des voitures illégalement parkées lors d'une grande manifestation sportive, par exemple un match de hockey, car les objectifs pour la soirée ont été atteints ! Pratique constatée personnellement et confirmée par des sources dignes de confiance. Heureusement peut-être, c'était dans un canton voisin.

Vous l'aurez compris, je demande à ce que le montant de cette rubrique soit modifié à la baisse. Si j'avais dans un premier temps pensé à demander à inscrire zéro franc, je garde l'espoir que l'on puisse une fois voir le Parlement défendre une politique plus positive à l'égard de sa population active. Une population fortement dépendante de sa mobilité, taxée péjorativement d'individuelle mais qui participe grandement aux rentrées fiscales régulières de la République,

soit par les nombreuses taxes auxquelles elle est sujette, soit par la possibilité de travailler et de vivre au Jura grâce à cette mobilité.

Si d'aucuns veulent n'y voir qu'une mesure en faveur des boîtes en métal à quatre roues, ils se trompent comme d'habitude. Je désire ici défendre les travailleurs, les ouvriers, les parents qui doivent souvent devenir des taxis pour garantir l'épanouissement de leurs enfants pour les nombreuses activités de loisirs qu'offre la République mais évidemment disséminées un peu partout sans toujours offrir une possibilité adaptée par les déplacements en transports publics.

J'aimerais enfin que les députés se rappellent les conditions économiques actuelles, qui ne se sont pas améliorées du tout pour ceux qui ne travaillent pas en col blanc dans des bureaux climatisés avec vue sur un centre-ville ou une gare à proximité. Qu'ils sachent qu'ils se passeraient bien des amendes pour ces crimes de lèse-majesté que sont souvent l'immense majorité de ces sommes encaissées.

Je demande donc que la somme de 600'000 francs soit inscrite au lieu des 800'000 prévus. Et même si le politiquement correct m'interdit de prétendre qu'il s'agit d'un objectif, je souhaite que l'objectif, pour 2010, sera de voir cette rubrique descendre même en-deçà de ces 600'000.

**M. Charles Juillard**, ministre de la Police : Il serait plus judicieux de demander qu'on modifie la loi de finances puisque, vous l'avez rappelé Monsieur le Député, ici, en l'occurrence, nous inscrivons un montant parce que la loi de finances nous oblige à inscrire un montant. Le montant qui est inscrit au budget 2010 est ni plus ni moins la moyenne des trois dernières années. Vous avez vu qu'au budget 2009, il y a un montant de 750'000 francs et je pense que, cette année, il ne sera pas atteint. Et cela ne me pose aucun problème, Monsieur le Député. Simplement que nous avons constaté une diminution du nombre d'infractions, respectivement peut-être aussi pendant une période une diminution du nombre de contrôles, et nous souhaitons que, si possible, les Jurassiennes et les Jurassiens, effectivement, respectent le code de la route pour que cette rubrique soit un jour à zéro. Aussi longtemps qu'il existera la loi sur la circulation routière ainsi que toutes les lois et ordonnances qui en découlent, et bien, malheureusement, il y aura peut-être l'occasion de constater quelques infractions qui donneront lieu à des amendes d'ordre dans ce cadre-là.

Je rappelle qu'il s'agit notamment de l'utilisation du radar mais ce n'est pas seulement avec cet instrument-là que nous encaissons des montants au titre d'amendes d'ordre. Et il s'agit de faire de la prévention aux endroits dangereux ou aux endroits où il y a des accidents graves, voire accidents mortels. Ce n'est rien d'autre, ni plus ni moins que cela.

Alors, le Parlement, vous déciderez ce que vous voudrez par rapport à ce montant. Je répète que, ici, il s'agit d'appliquer purement et simplement la loi et de faire une estimation comme nous le faisons pour d'autres montants, sur d'autres rubriques. On pourrait aussi imaginer de mettre les rentrées fiscales à zéro au budget et puis de voir ce que cela donne finalement dans les comptes. C'est exactement dans la même logique que s'inscrit votre proposition, Monsieur le Député, mais, pour cela, évidemment, on pourrait modifier la loi de finances.

*Au vote, la proposition est rejetée par 36 voix contre 6.*

*Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 50 voix contre 1.*

#### Compte administratif :

	PROJET DE BUDGET 2010		BUDGET DÉFINITIF 2010	
	Charges	Produits	Charges	Produits
FONCTIONNEMENT				
Charges et revenus	776'839'700	772'683'800	776'962'700	772'683'800
Excédent de charges		4'155'900		4'278'900
INVESTISSEMENTS				
Dépenses et recettes	59'698'700	16'650'300	59'848'700	16'650'300
Investissements nets		43'048'400		43'198'400
FINANCEMENT				
Investissements nets	43'048'400		43'198'400	
Amortissements		37'000'000		37'000'000
Excédent de charges	4'155'900		4'278'900	
Insuffisance de financement		10'204'300		10'477'300
VARIATION DE FORTUNE				
Insuffisance de financement	10'204'300		10'477'300	
Report au bilan (passifs)	54'650'300		53'650'300	
Report au bilan (actifs)		59'698'700		59'848'700
Diminution de la fortune		4'155'900		4'278'900
Degré d'autofinancement		76,30 %		75,75 %

**Le président :** Compte tenu de l'heure, je vous informe que nous devons encore passer les points 10, 14, 15, 16 et 18, qui doivent impérativement être traités à cette séance.

#### 10. Modification de la Constitution relative à la durée des législatures (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

I.

La Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 (RSJU 101) est modifiée comme il suit :

Article 65, alinéa 1 (nouvelle teneur)

<sup>1</sup> Les députés, les membres du Gouvernement, les juges, les procureurs et les membres des autorités de district et de commune sont élus pour cinq ans.

Article 66, alinéa 2 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Les membres du Gouvernement ne sont rééligibles que deux fois.

Article 6, alinéa 1, des dispositions finales et transitoires

<sup>1</sup> (Abrogé.)

Article 14 des dispositions finales et transitoires (nouveau)

<sup>1</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

<sup>2</sup> Les députés, les membres du Gouvernement, les juges, les procureurs et les membres des autorités de district et de commune qui sont élus avant l'entrée en vigueur de la présente modification le restent jusqu'à la fin de la période de quatre ans pour laquelle ils ont été élus.

<sup>3</sup> S'ils sont élus en cours d'une législature de quatre ans au sens de l'alinéa 2 mais après l'entrée en vigueur de la présente modification, ils le sont seulement jusqu'à la fin de cette législature.

<sup>4</sup> Dès l'entrée en vigueur de la présente modification, les membres du Gouvernement ne sont rééligibles que deux fois, les élections et réélections antérieures à l'entrée en vigueur de la présente modification étant comptabilisées.

II.

La présente modification est soumise au référendum obligatoire.

Le président : Vincent Wermeille  
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**M. André Burri (PDC),** président de la commission de la justice : Je n'en ai pas pour long. C'est juste pour vous informer que la commission s'est tout de même inquiétée du fait que nous aurons plusieurs fois, tous les dix ou quinze ans, des cas où on aura à la fois les élections cantonales avec des élections fédérales ou des élections communales. Donc, il y a un chevauchement. Et, au niveau de la commission, on s'est inquiété de cela. Ce sera réglé dans la loi d'application par la suite.

Donc, évidemment, on vous recommande, toujours à l'unanimité, d'accepter cette modification de la Constitution mais, dans ces chevauchements, certains ont vu des avantages, d'autres des désavantages. Pour les avantages, et bien on ne fait qu'une fois le travail. Le désavantage, il y a plus de travail en même temps. C'est quelque chose qui a inquiété la commission et c'est pour cela qu'en ma qualité de président, je m'en fais le relais mais nous aurons encore l'occasion d'en discuter à l'avenir. Je vous recommande d'accepter cette modification de la Constitution.

**Le président :** Voilà, vu qu'il n'y a pas de nouvelle proposition, nous pouvons, selon l'article 62, directement passer au vote s'agissant de la deuxième lecture. Une modification quand même à l'article 14 : l'ancien article 15 qui est devenu l'article 14. S'il n'y a pas de discussion, nous pouvons directement passer au vote final.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la Constitution est adoptée par 39 voix contre 4.*

#### 11. Motion no 921

**L'argent des amendes d'ordre pour l'accueil de la petite enfance !  
Damien Lachat (UDC)**

*(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)*

**12. Motion no 922**  
**Amnistie fiscale au secours de la crise**  
**Jean-Pierre Mischler (UDC)**

**13. Motion interne no 96**  
**Amnistie fiscale au secours de la crise**  
**Jean-Pierre Mischler (UDC)**

*(Ces deux points sont renvoyés à la prochaine séance.)*

**14. Modification de la loi concernant le fonds de la coopération** (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura*

*arrête :*

I.

La loi du 15 février 1990 concernant le fonds de la coopération (RSJU 970.61) est modifiée comme il suit :

Article 3, alinéa 1<sup>bis</sup> (nouveau)

<sup>1bis</sup> Toutefois, l'alimentation du fonds ne peut être supérieure à la somme des dépenses nettes imputées à celui-ci au cours du même exercice comptable.

II.

<sup>1</sup> La présente modification est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Vincent Wermeille  
 Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**Le président :** Y a-t-il des propositions par rapport à la première lecture ?

**M. Ami Lièvre (PS) :** Il n'y a pas de proposition nouvelle par rapport à la première lecture mais la minorité de la commission et le groupe socialiste sont naturellement sensibles aux déclarations de bonne foi du ministre de l'Economie et de la majorité de la CGF. Nous ne sommes toutefois pas rassurés et nous pensons toujours que les raisons techniques invoquées pour modifier la loi affaiblissent en réalité le fondement politique de notre démarche étatique en matière de coopération et d'aide au développement et prive l'Etat et le Service de la coopération d'une marge de manœuvre jusqu'ici profitable. On peut même craindre qu'aux yeux de certains, il s'agisse d'un premier pas vers une liquidation de l'engagement constitutionnel et l'ouverture d'esprit de nos prédécesseurs, qui ont fait la réputation de ce Canton.

Nous vous demandons en conséquence, comme en première lecture, de refuser d'entrer en matière sur cet objet.

**M. Michel Probst,** ministre de la Coopération : Rapide-ment. Le groupe socialiste voit dans la mesure qui est proposée le début du démantèlement, selon ce qui a été relevé, de la coopération jurassienne et propose de ce fait que l'on sursoie à la modification de la loi concernant le fonds de la coopération.

Au nom du Gouvernement, et nous l'avons dit en première lecture et je le répète aujourd'hui, il n'est pas dans les

intentions du Gouvernement jurassien de démanteler la politique jurassienne de relations extérieures. La proposition qui vous est faite aujourd'hui ne remet pas en cause le fonds de la coopération ni du reste la souplesse qu'il permet dans le financement de la politique extérieure jurassienne. Ce qui vous est proposé, c'est de limiter l'alimentation du fonds de la coopération aux montants nécessaires à la mise en œuvre des programmes de relations extérieures. Ces programmes vont continuer à exister et à être financés. Le Gouvernement est clair à ce propos.

Et la mesure proposée permettra, dès cette année si vous le voulez bien, une économie (correspondant en fait à une rentrée supplémentaire) de 306'000 francs, soit un montant supérieur aux 250'000 francs prévus dans la mesure no 8 du programme d'assainissement des finances cantonales. Et cela sans qu'il ne soit porté préjudice aux moyens dont dispose la coopération jurassienne pour la mise en œuvre de la politique cantonale de relations extérieures.

Dans ces conditions, la mesure est équilibrée et le Gouvernement vous propose de l'accepter.

*Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 20.*

*L'article 3, alinéa 1<sup>bis</sup>, et le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 29 voix contre 21.*

**15. Modification du décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle** (deuxième lecture)

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

*arrête :*

I.

Le décret du 24 juin 1998 concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberge, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle (RSJU 643.1) est modifié comme il suit :

Article 4 (nouvelle teneur)

Par catégorie d'établissement, les barèmes suivants sont appliqués :

Exploitation d'un hôtel : 2,5 % de la valeur locative :

– Taxe minimale	400 francs
– Taxe maximale	2 500 francs

Exploitation d'un restaurant : 2,75 % de la valeur locative :

– Taxe minimale	300 francs
– Taxe maximale	2 000 francs

Exploitation d'un restaurant sans alcool : 2,25 % de la valeur locative :

– Taxe minimale	200 francs
– Taxe maximale	1 000 francs

Exploitation d'un établissement de divertissement : 3 % de la valeur locative :

– Taxe minimale	1 500 francs
– Taxe maximale	7 000 francs

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Vincent Wermeille      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**Le président :** Pour la deuxième lecture, y a-t-il quelque chose à ajouter, Monsieur le président de la commission ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. A l'article 4, nous avons une proposition de minorité qui a été retirée. Donc, il n'y a pas de nouvelle proposition, on est d'accord et on s'en tient donc au texte de première lecture. Selon l'article 62 du règlement, nous pouvons directement passer au vote final concernant cette modification.

*Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 51 députés.*

#### **16. Arrêté octroyant un crédit complémentaire pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010**

*Le Parlement de la République et Canton du Jura,*

vu l'accord bilatéral du 28 juillet 2005 signé entre la République et Canton du Jura agissant par le Conseil fédéral suisse et la République du Cameroun,

vu le programme d'aide au développement Jura-Cameroun et l'arrêté du Parlement octroyant un crédit pour le financement du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2006-2009

vu les articles 4 et 53 de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 56 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

*arrête :*

Article premier

<sup>1</sup> Un crédit complémentaire d'un montant maximum de 300'000 francs est octroyé au Service de la coopération pour la réalisation du programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010.

<sup>2</sup> L'aide est subordonnée aux participations de la Direction fédérale du développement et de la coopération (DDC) et de l'Etat de Genève.

<sup>3</sup> Le Service de la coopération décide de la répartition de ce montant sur une période de deux ans.

Article 2

Ce montant est imputable au budget du Service de la coopération, rubrique 630.367.00.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Vincent Wermeille      Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

**M. Paul Froidevaux** (PDC), président de la commission des affaires extérieures : C'est à l'unanimité de ses membres que la commission des affaires extérieures et de la réunification soutient la demande de crédit complémentaire de 300'000 francs pour le programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010. Elle démontre ainsi sa volonté de poursuivre l'aide au développement de notre Canton, aide qui a sérieusement été mise à mal ces derniers temps par le simple fait que la Fédération jurassienne de coopération et de développement deviendra un partenaire privilégié du Canton en matière d'aide au développement. Avec comme conséquences des moyens inchangés mais répartis différemment.

Son avis aurait pu être différent pour les raisons suivantes :

- le Jura a d'ores et déjà assumé sa part au financement des programmes soins santé et développement rural à hauteur de 900'000 francs prévus par l'arrêté du Parlement de mai 2006;
- le manque de réactivité du département en charge du dossier, qui a trop longtemps attendu pour obtenir de ses partenaires extérieurs les garanties nécessaires à leur engagement pour ce programme;
- ou tout simplement parce que la demande de crédit complémentaire est arrivée tardivement; le mandat a été confié à notre commission le 6 novembre seulement avec un besoin impératif de soumettre l'arrêté au Parlement avant la fin de l'année.

Sans faire preuve d'une docilité excessive en acceptant les conclusions proposées par le Gouvernement, notre commission a au contraire démontré une grande capacité à dégager rapidement les véritables enjeux, notamment celui d'éviter de faire perdre au projet rural une subvention fédérale d'un montant d'environ 150'000 francs et au projet soins de santé primaire une subvention de 400'000 francs de la République et Canton de Genève.

De plus, les réponses apportées à ses interrogations ont conforté la commission dans ses choix.

Considérant que le processus doit être amélioré pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise, la décision de s'engager seul se justifiait, dans le cas présent, afin d'éviter une rupture dans le financement des projets. Il faut bien garder à l'esprit que le Jura joue un rôle moteur dans ce programme et qu'il lui appartient sans doute de montrer l'exemple en s'engageant avant les partenaires qu'il a sollicités.

Il ne faut pas oublier que nos programmes au Cameroun, qu'il s'agisse des soins de santé primaire mais aussi du développement rural, s'adressent en premier lieu aux plus démunis. Difficile donc d'expliquer à ces populations que le Jura attendait des confirmations de ses partenaires pour justifier des engagements tardifs.

Au sens de la loi sur les finances, il s'agit d'un crédit complémentaire, qui se justifie non pas par une mauvaise budgétisation mais par le mécanisme de déclenchement des subventions des deux partenaires extérieurs que sont la DDC et la République et Canton de Genève.

Au final, si le Parlement accepte la demande de crédit complémentaire, la contribution jurassienne se montera à 1,2 million, mais pour une période de quatre ans, au lieu de 900'000 francs sur trois ans tel qu'initialement prévu.

L'effet déclencheur du crédit complémentaire permettra de disposer de fonds qui auraient été perdus. Ces nouvelles ressources serviront, entre autres, à la construction d'un internat à l'institut agricole, qui faisait cruellement défaut pour les étudiants venant parfois de très loin.

Avant de conclure, je tiens à remercier Monsieur le ministre Michel Probst et Monsieur Stéphane Berdat, chef du Service de la coopération, pour les informations qu'ils nous ont fournies. Sans oublier Mme Nicole Roth dont la qualité des procès-verbaux facilite grandement notre tâche.

La commission vous recommande d'accepter cet arrêté, ce que fera par ailleurs le groupe PDC. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Marcelle Lüchinger (PLR)** : Le Parlement est appelé aujourd'hui à accorder un crédit complémentaire pour le programme d'aide au développement Jura-Cameroun et on constate que le Jura dépensera 300'000 francs de plus par rapport à ce qui avait été prévu en 2006.

Ce projet est reconnu sur le plan national et aussi sur le plan local et est l'exemple-type d'un vrai partenariat.

Je rappelle que la DDC donne 270 francs par habitant pour l'aide au développement et le Jura 4 francs. La DDC s'engage, en contrepartie d'un engagement cantonal, dans ce projet et nous devons prendre la décision de continuer dans cette voie.

Le groupe PLR, dans sa majorité, va accepter ce crédit supplémentaire. Nous sommes convaincus que le travail effectué au Cameroun est bon et doit pouvoir continuer. Les efforts financiers consentis jusqu'à aujourd'hui doivent être poursuivis afin de pérenniser ce projet Jura-Cameroun. Les arguments énoncés par le ministre Michel Probst ainsi que par M. Berdat, du Service de la coopération, nous ont convaincus et cela a consolidé notre choix de maintenir une activité au Cameroun et de s'en donner les moyens.

Le groupe PLR vous recommande d'accepter ce crédit pour le programme d'aide au développement Jura-Cameroun pour la période 2009-2010 et vous en remercie par avance.

**M. Michel Probst**, ministre de la Coopération : Cela n'aura, je pense, échappé à personne, le débat de ce jour, a priori plutôt technique, ne se limite pas à la demande de crédit complémentaire de 300'000 francs pour nos programmes au Cameroun.

Le débat de ce jour, nous en avons déjà discuté, a, sans conteste, pour toile de fond l'avenir de la politique jurassienne d'aide au développement et les orientations que le Gouvernement a prises à ce sujet. Il est bien évidemment important que le Parlement accepte la demande de crédit qui lui est soumise car cela est extrêmement important. C'est la proposition que le Gouvernement vous fait. Mais, au plan politique, il est plus important encore de préciser dans quel cadre cette demande de crédit s'inscrit.

Le canton du Jura est actif en matière d'aide au développement pratiquement depuis son entrée en souveraineté. Dès le début, il s'est lancé dans une démarche originale, au plan cantonal suisse, consistant à développer en Afrique ses propres projets. Depuis 1991, nous œuvrons au Cameroun, tout d'abord dans le domaine des soins de santé primaires

puis, depuis 2001, dans le développement rural, conjointement aux soins de santé primaires.

Longtemps, on a dit du Jura qu'il faisait cavalier seul en matière d'aide au développement. Certains y voyaient la preuve de son avant-gardisme, d'autres au contraire estimaient que s'il était seul, c'est qu'il n'avait rien à faire là ! L'évolution récente en Suisse, mais surtout dans les pays voisins, montre qu'à l'évidence, le Jura a fait œuvre de pionnier en définissant avant tout le monde une politique d'aide au développement. En effet, ces dernières années, de plus en plus de régions ont investi le champ de l'aide au développement.

En 2000, l'Organisation des Nations Unies a fait adopter par tous ses pays membres les fameux Objectifs du Millénaire, au nombre desquels figurent la promotion de la santé maternelle, la réduction de la mortalité infantile ou l'assurance de l'éducation pour tous, soit autant d'objectifs qui sont en cohérence avec les programmes jurassiens au Cameroun. Les rapports intermédiaires publiés par l'ONU montrent que la Communauté internationale a pris du retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire et insistent sur le fait que leur réalisation passe par une mobilisation très large dans nos pays développés. Dans cette perspective, les régions d'Europe ont leur rôle à jouer et ce n'est pas le moindre des mérites jurassiens que de l'avoir compris.

Le Gouvernement n'entend pas renier cet héritage. C'est pourquoi il a décidé, après une analyse très fouillée de la politique jurassienne de relations extérieures, de confirmer les options prises par les gouvernements précédents et de maintenir la présence jurassienne au Cameroun. Et, contrairement à ce qu'on a pu entendre ou lire, le Jura n'abandonne ni l'aide au développement ni le Cameroun. La diminution de la contribution jurassienne aux projets jurassiens en Afrique s'inscrit dans la logique d'un repositionnement de l'aide qui prend en compte les acquis des programmes précédents. Nous pouvons compter au Cameroun sur des partenaires locaux rompus à la gestion de projets, ce qui nous permet d'alléger un peu le dispositif de suivi de projets mis en place au Service de la coopération. L'économie ainsi réalisée n'a pas été portée en diminution des moyens mis à disposition de l'aide au développement mais elle a été réaffectée au fonds de projets de la Fédération jurassienne de coopération et de développement. Les 300'000 francs que le Jura consacrait annuellement au Cameroun se diviseront désormais en trois tiers : un tiers pour la FJCD et deux fois un tiers pour les projets santé et développement rural au Cameroun. Cette option permet de «capitaliser» sur les acquis du Jura au Cameroun tout en soutenant, dans des proportions réalistes, la FJCD. S'agissant de cette dernière et des projets qu'elle cofinance, il est important de rappeler qu'ils concernent bel et bien l'aide au développement et qu'à ce titre le soutien de l'Etat jurassien au fonds de projets de la FJCD participe tout à fait à la mise en œuvre de l'article 53 de la Constitution jurassienne qui dit, je cite : «L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés». En soutenant la FJCD, le Gouvernement jurassien ne trahit pas cet idéal constitutionnel.

A celles et à ceux qui pensent que le Jura n'a pas à consacrer des fonds pour l'aide au développement, je tiens à dire et à souligner que nous avons fait du bon travail au Cameroun et avons apporté la preuve que la qualité d'une action ne se mesure pas seulement aux montants engagés ou à l'importance du contributeur. Nous avons démontré qu'un

petit canton, avec des moyens limités, peut aussi développer une action porteuse de sens et en phase avec son environnement. Ce n'était pas gagné au moment où le Jura s'est engagé au Cameroun. La démonstration est aujourd'hui faite, le Gouvernement s'en réjouit, même s'il faut garder bien à l'esprit que, dans le domaine de l'aide au développement, l'humilité est une posture essentielle, tant les problèmes que l'on rencontre sont souvent difficiles.

La critique que l'on entend le plus souvent, quand il est question de financer des projets en Afrique, est qu'il y a bien assez de souffrances ici pour ne pas se disperser au Cameroun.

Mesdames et Messieurs les Députés, je sais, pour y être confronté tant au plan professionnel que personnel, les souffrances auxquelles sont aussi confrontées des personnes chez nous. Surtout en ces périodes de crise. J'ai bien conscience que tout ne va pas pour le mieux sous nos latitudes et qu'il est dans notre mission de nous préoccuper des plus démunis et d'engager notre Etat vers plus de prospérité et de justice sociale. Mais faudra-t-il attendre que tous les problèmes soient résolus chez nous pour faire montre d'un peu de solidarité ? Est-ce faire injure à ceux qui souffrent chez nous que d'oser affirmer que, sous d'autres cieux, d'autres croupissent dans la misère ? Je ne le pense pas. La solidarité est une valeur qui doit transcender les frontières. C'est un principe d'action qui ne devrait rien devoir à la conjoncture.

Le geste de solidarité que nous demandons aujourd'hui au Parlement a un prix : 300'000 francs qui redonneront un peu d'espoir à des populations durement touchées par le sous-développement. Refuser ce geste de solidarité, ce serait aussi sonner le glas d'une certaine idée du Jura, ouvert et généreux.

Cela étant posé, le Gouvernement propose donc Parlement d'accepter le crédit qui lui est soumis.

Pour terminer, je tiens à remercier le président, la secrétaire et les membres de la commission des affaires extérieures pour leur travail ainsi que le chef du Service de la coopération.

*L'entrée en matière n'est pas combattue.*

*Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.*

*Au vote, l'arrêté est adopté par 47 députés.*

**Le président :** Nous allons encore prendre la motion no 929.

**17. Motion no 924**  
**Contribuer à simplifier la vie des PME**  
**Nicolas Eichenberger (PLR)**

*(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)*

**18. Motion no 929**  
**Maintien des demandes de cartes d'identité auprès de l'administration communale**  
**Gabriel Willemin (PDC)**

Le 17 mai dernier, le peuple suisse acceptait du bout des lèvres l'introduction des données biométriques. Le projet initial prévoyait, en cas d'acceptation de l'objet soumis en votation, l'émission de passeports biométriques d'une part et l'introduction à terme de cartes d'identité à puce électronique d'autre part.

La mise en place des appareils nécessaires à l'enregistrement des données implique, pour des raisons techniques et financières, la centralisation au niveau cantonal des demandes de documents à données biométriques.

Le Conseil fédéral, après avoir pris connaissance du résultat très serré des votations, a décidé de ne pas introduire les cartes d'identité à puce électronique. Cette décision accorde un délai supplémentaire au Parlement fédéral pour définir le type de cartes d'identité qui seront émises en Suisse dès 2011.

Partant de ces constats, il semble judicieux, pour des raisons de proximité, de laisser la possibilité aux communes de valider les demandes de cartes d'identité tant qu'une décision fédérale n'est pas prise.

Ceci est d'autant plus justifié que l'on sait, par expérience, que plus de la moitié des citoyens doivent se rendre une seconde fois au bureau communal pour apporter tous les documents nécessaires à la transmission d'une demande en bonne et due forme.

En début d'année, le Parlement a confié la tâche d'établir les passeports et les cartes d'identité au Service de la population. Cependant, cette décision a été prise dans l'hypothèse de la saisie obligatoire de données biométriques pour l'établissement de passeport ou de cartes d'identité. Avec la décision du Conseil fédéral, cette hypothèse de base n'est plus valable pour l'émission de cartes d'identité.

Dans l'attente d'une décision de la Confédération, nous demandons au Gouvernement :

- de respecter les dispositions transitoires de l'article 16 de la loi sur les documents d'identité contenues dans les explications du Conseil fédéral du texte soumis au vote le 17 mai 2009 ;
- de maintenir la possibilité de commander les cartes d'identité auprès des communes de domicile dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les documents d'identité.

**M. Gabriel Willemin (PDC) :** Monsieur le Président, Madame et Monsieur le Ministre, chers collègues... Il n'y a plus qu'une ministre. (*Elisabeth Baume-Schneider : «une fille !»*) (*Rires.*) Alors, Madame la Ministre...

**Le président :** Il revient. Poursuivez, Monsieur le Député.

**M. Gabriel Willemin (PDC) :** Très bien. Si c'est Madame la ministre qui va argumenter contre ma motion, cela ne me pose pas de problème. Si c'est Monsieur le ministre qui doit argumenter, j'aurais bien voulu qu'il soit là !

Chers collègues, comme cela est expliqué dans le texte de ma motion, la décision du Conseil fédéral de ne pas in-

roduire des cartes d'identité avec puce électronique permet de laisser, pendant un certain temps encore, la possibilité au citoyen de s'adresser à sa commune pour obtenir ce type de papier d'identité.

Après plusieurs contacts pris avec l'Administration fédérale, il m'a été confirmé qu'après la période transitoire de deux ans, soit le 1<sup>er</sup> mars 2012, il ne serait plus possible de formuler les demandes de cartes d'identité auprès des communes. Toutes les demandes devront être directement adressées au service cantonal concerné selon l'article 61<sup>ter</sup> de l'ordonnance sur les documents d'identité du 21 octobre 2009.

La question qui se pose est donc de savoir s'il est judicieux de maintenir la période transitoire, comme le propose la motion no 929, ou alors de supprimer la période transitoire et de centraliser toutes les demandes auprès du service concerné dès le mois de mars 2010, comme le souhaite le Gouvernement.

Si, au départ, je trouvais peu judicieux de maintenir la période transitoire qui ne pourra de toute façon pas être prolongée au-delà du 1<sup>er</sup> mars 2012, les contacts que j'ai eus avec l'Administration fédérale ces dernières semaines m'incitent néanmoins à maintenir ma motion pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, je précise que la centralisation de l'émission des documents d'identité est complètement justifiée. En effet, les investissements nécessaires à l'acquisition des nouveaux équipements sont très coûteux. Notre Canton n'a pas la masse critique de population qui permet de rentabiliser des investissements supplémentaires pour, par exemple, un deuxième équipement.

Cependant, la mise en place du nouveau système et sa parfaite maîtrise nécessitera du temps. C'est justement pour cette raison que le Conseil fédéral a prévu une période transitoire pour les cartes d'identité. S'il devait y avoir des complications pour l'établissement des passeports biométriques, il serait toujours possible de délivrer des cartes d'identité selon l'ancienne formule. En sachant que les demandes exclusives de cartes d'identité sont aussi nombreuses que les passeports, cette alternative ne devrait pas être écartée.

La centralisation des demandes est une mesure de restructuration conséquente, aussi bien pour le service cantonal concerné que pour les communes. Il est donc nécessaire d'introduire une phase transitoire durant laquelle chaque partie pourra se réorganiser selon les engagements qu'elle subit.

En analysant le nombre de demandes journalières et le temps de travail nécessaire au guichet, il semble que les 1,7 postes prévus pour cette tâche soient insuffisants. Pour diminuer le temps consacré au citoyen qui se présente pour formuler une demande de carte d'identité, il semble donc opportun de conserver, pendant un certain temps du moins, le soutien des collaborateurs des communes.

D'autre part, l'administration doit rester un service proche des citoyennes et des citoyens. Centraliser les demandes de cartes d'identité, c'est quelque part diminuer la qualité des services offerts par les collectivités publiques.

S'il est donc possible de maintenir un service de proximité pendant un certain temps encore et que les coûts sont limités, alors je reste convaincu qu'il faut accepter le main-

tien de la période transitoire. Je pense en particulier aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Partant de toutes ces considérations, je vous invite, chers collègues, à soutenir la motion no 929. Je vous remercie pour votre attention. Et je remercie le ministre de nous avoir rejoints pour écouter mon développement.

**M. Michel Probst**, ministre : Quelques considérations juridiques tout d'abord. La nouvelle procédure d'établissement du nouveau passeport est définie par les textes législatifs suivants, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010 : la loi sur les documents d'identité, l'ordonnance sur les documents d'identité. Ces textes laissent, il est vrai, et cela a été rappelé, trois compétences décisionnelles aux cantons :

- premièrement, le service qui établira les documents d'identité;
- deuxièmement, la date de la fin de l'établissement des cartes dans les communes;
- troisièmement, si le requérant peut apporter une photo numérique.

Etat des décisions :

Le Gouvernement a accepté, le 27 mai 2008, le rapport entérinant le transfert des compétences des communes en matière de documents d'identité au Bureau des passeports. Le choix du SPOP comme service habilité à délivrer les passeports et les cartes d'identité a été validé par le Gouvernement le 30 septembre 2008, puis adopté par le Parlement le 18 février 2009 lors de la modification du DOGA. En l'occurrence, le Parlement a attribué au Service de la population le Bureau des passeports et des légalisations, lequel agit en qualité de centre d'établissement des documents d'identité.

Les communes ne sont plus considérées comme étant des services habilités à enregistrer les documents d'identité. La disposition transitoire de la modification de la loi du 13 juin 2008 laisse un délai de deux ans aux communes pour traiter les demandes selon l'ancienne procédure, c'est-à-dire que les cartes d'identité sans puce peuvent encore être commandées en Suisse selon l'ancienne procédure auprès de la commune de domicile dans un délai de deux ans.

De plus, il convient de souligner que les communes n'ont pas les moyens de contrôle exigés par l'ordonnance comme la vérification des données personnelles dans le registre électronique de l'état civil «Infostar», la consultation du système d'information relatif aux documents d'identité «Isa», la consultation du système de recherche informatisée de police «Ripo», la sécurisation du centre de saisie, etc.

De plus, l'autorité d'établissement compétente veille à ce qu'au moins deux personnes participent au traitement de chaque demande.

Enfin, l'Office fédéral de la police relevait également que la procédure actuelle n'est pas rationnelle (commune puis canton). Le maintien en parallèle d'une double procédure de demande (carte d'identité auprès des communes, passeport et combinaison passeport-carte d'identité) ne permet pas de couvrir les coûts d'établissement avec les émoluments prévus à cet effet par le Conseil fédéral.

La nouvelle loi fédérale sur les documents d'identité, adoptée par le peuple suisse le 17 mai 2009, a modifié, entre autres, l'article 5, à savoir : «Le requérant se présente en personne au service désigné par son canton de domicile

(...) pour y déposer une demande d'établissement d'un document d'identité».

La nouvelle procédure de demande uniforme permet aux citoyennes et aux citoyens de demander au même endroit le passeport et la carte d'identité et donc de bénéficier d'une offre combinée à un prix abordable. Les enfants et les jeunes pourront acquérir le passeport et la carte d'identité pour un total de 68 francs suisses (passeport seul : 60 francs). Les adultes paieront 148 francs (passeport seul : 140 francs suisses).

Les dispositions transitoires de la loi permettent aux cantons de décider à partir de quand la carte d'identité (sans puce) ne pourra plus qu'exclusivement être commandée auprès du service cantonal désigné. Le délai est de deux ans au plus à compter de l'entrée en vigueur de la loi, fixée définitivement – je dis bien définitivement – par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> mars 2010. Partant de cette décision, le délai transitoire courra jusqu'au 29 février 2012 au plus tard.

Maintenant, contrairement à ce qu'affirme le motionnaire, le Parlement fédéral ne sera pas saisi d'une proposition tendant à définir le type de carte d'identité émise en Suisse dès 2011 dès lors que cette définition figure dans l'ordonnance fédérale d'application de la loi fédérale, qui entrera donc en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Il n'y a par conséquent aucune raison de reporter de deux ans, pour des motifs de proximité, la mise en place d'une structure centralisée pour la délivrance des documents d'identité dans le canton du Jura. De toute façon, les motifs de proximité mis en avant n'existeront plus après ce délai et il s'agit d'organiser le tout dès à présent et de ne pas fractionner les choses. Ce qui est voulu au Service de la population, c'est de mettre le tout en place et également de procéder aux engagements nécessaires d'un seul coup et non pas en deux étapes.

Enfin, et c'est à souligner, aucune des interventions parlementaires fédérales ne demandait que les communes puissent continuer d'établir les demandes de cartes d'identité sans puce au-delà de la période de deux ans.

Le Gouvernement a donc pris l'option de ne pas accorder de période transitoire durant laquelle la carte d'identité pourrait être commandée auprès de la commune alors que le passeport et l'offre combinée (passeport plus carte d'identité) devraient être commandés directement auprès du Bureau des passeports.

Le Gouvernement privilégie la procédure unique, laquelle a le mérite d'être claire pour la population. Mettre en place deux procédures en parallèle provoquerait à coup sûr la confusion auprès des citoyens. A fortiori pour une période de deux ans seulement. Tout se déroulera, désormais, en un seul endroit.

Le Bureau des passeports a l'avantage d'être ouvert toute l'année, du lundi au vendredi et les horaires d'ouverture seront donc adaptés en fonction des besoins.

Le nombre de citoyens potentiellement concernés durant la période transitoire de deux ans représente, selon les estimations du Bureau des passeports, 10 % à 15 % des citoyens suisses établis dans le Canton. Se déplacer une fois tous les dix ans (cinq ans pour les enfants et les mineurs) à Delémont nous paraît raisonnable et concevable.

Il est également intéressant de relever que les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève, Schaffhouse, Schwytz, Uri et même Zürich ont prévu d'ouvrir un seul et unique centre de saisie des documents d'identité. Dans le canton de Berne, le centre de Bienne desservira le Jura bernois et le Seeland.

Les investissements (170'000 francs pour l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel biométrique et photographie) sont obligatoires pour pouvoir assurer l'établissement des nouveaux passeports dès le 1<sup>er</sup> mars 2010.

En conclusion, le Parlement fédéral pourrait se prononcer, non pas sur la définition du type de cartes d'identité émises en Suisse mais sur le retrait de la compétence donnée au Conseil fédéral de décider si les cartes d'identité doivent être aussi munies d'une puce avec les données biométriques. Cette décision, Monsieur le Député, n'a aucun lien avec la disposition transitoire laissant aux communes un délai de deux ans pour «encore» enregistrer une demande de carte d'identité.

S'agissant de la station de saisie, je vais terminer par cela, c'est un appareil qui permet de saisir et numériser les trois données personnelles suivantes, telles qu'exigées par les nouvelles dispositions légales : premièrement photographie numérique du visage, deuxièmement empreintes digitales (deux doigts), troisièmement signature du requérant. Cet appareil ressemble à un photomaton et est doté d'une caméra numérique (photo), d'un scanner pour les doigts (empreintes) et d'une tablette signature. L'ensemble forme un tout dont aucun des composants ne peut en être dissocié. Les stations de saisie sont produites par la maison Siemens qui a obtenu l'attribution du marché par la Confédération. La station de contrôle est livrée avec les deux stations de saisie qui équiperont le bureau jurassien. Ce dernier composant est essentiel pour assurer le bon fonctionnement et l'envoi des données au serveur cantonal dans un premier temps, puis à la Confédération. Le tout est hautement sécurisé et répond aux normes les plus élevées en la matière. Cet appareillage permettra également la saisie biométrique des données nécessaires à l'établissement des documents de séjour ainsi que des visas pour les étrangers. Deux photographies – on m'a souvent parlé de photos ces derniers temps et c'est pour cela que j'insiste là-dessus, pour bien expliquer le principe qui sera adopté et qui est obligatoire – deux photographies donc seront effectuées consécutivement pour répondre donc aux exigences fédérales et seront comparées automatiquement. Si le taux de comparaison n'est pas suffisamment élevé, une nouvelle photographie devra être prise. Il sera possible d'apporter des photos sur une clé USB. Toutefois, les photos ne pourront être utilisées que si elles respectent toutes les prescriptions et directives, directives ICAO, tableau de photo échantillon. En tous les cas et selon les exigences de la Confédération, une seconde photo sera également prise sur place et comparée électroniquement avec celle apportée. Il s'est avéré que les photos passées au scanner ne présentaient pas une qualité suffisante pour une pièce d'identité. Pour cette raison, l'utilisation d'une image scannée pour le passeport biométrique ne sera pas possible.

D'autre part, s'agissant de la sécurité quant à l'enregistrement de photos numériques par support USB, la Confédération signale qu'il y aura nécessairement un contrôle supplémentaire afin d'éviter tout risque de virus informatique. L'outil informatique adéquat n'est pas compris dans



l'appareillage et, là, rallongerait la durée de la procédure. Les données seront ensuite envoyées sur un serveur dans la salle machines du Noirmont, puis transférées sur un serveur de la Confédération.

Lors de l'assemblée de l'Association jurassienne des communes, le 25 novembre, le dossier a été présenté aux représentants communaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, compte tenu de ce qui précède et de façon à ce qu'on ne fragmente pas les choses par rapport aux exigences fédérales requises, le Gouvernement propose au Parlement de refuser la motion.

**M. Clovis Brahier (PS)** : Le groupe socialiste soutiendra la motion no 929 de M. Gabriel Willemin.

L'argument qui frappe le plus est celui de la proximité comme cela a déjà été évoqué. Un autre argument est celui de la facilité produite par un canton rural où à peu près tout le monde se connaît. Les employés communaux sont donc mieux placés pour reconnaître les personnes de leur village (*rires*) et peuvent, en cas de retard en rapport à une commande de cartes d'identité, appliquer des raccourcis ou des facilitations. (*Rires.*) J'en ai fait l'expérience dans ma courte vie et je suis sûre que d'autres aussi. Cela reste bien pratique ! Il faut dire que ce genre de chose sera difficilement faisable en cas de centralisation des commandes de cartes d'identité.

Un dernier argument encore concerne le transfert de charge exécuté par une telle mesure. En effet, cette dernière exercera peut-être une économie étatique (je ne sais pas) mais ce sera le contraire pour les citoyens ajoulots et francs-montagnards. En bref, les charges que peuvent représenter le ou les déplacements à Delémont, les éventuels congés en fonction des horaires, la mobilité que cela implique, etc., reflètent effectivement un transfert de charges vers le citoyen. Faut-il rappeler que le nombre de travailleurs pauvres augmente chaque année ? Qui plus est, cela alourdirait quelque peu notre bilan écologique au vu des déplacements engendrés.

Enfin, pour ma part, je suis contre le fait de commander ma carte d'identité en venant à Delémont en habit de ville. (*Rires.*) Je vous remercie de votre écoute.

**M. Jean-Pierre Mischler (UDC)** : Rassurez-vous, je serai très bref. Simplement, je voudrais vous dire qu'une fois de plus on veut retirer une activité communale qui rapporte encore quelque argent aux communes.

De plus, il est indispensable de maintenir un service de proximité pour la population, au moins momentanément.

D'autre part, je trouve que, pour les heures d'ouverture des futurs guichets du Bureau des passeports, il serait judicieux de prévoir une tranche horaire autre que 09h00-11h30 ou 14h00-17h00, ceci afin de permettre aux personnes qui ont une activité de se rendre, après le travail, dans ce Bureau des passeports.

Au jour d'aujourd'hui, on se plaint du démantèlement du service public. N'en rajoutons pas une couche ! Alors, je vous invite à accepter la motion no 929.

**M. Gabriel Willemin (PDC)** : Monsieur le Ministre, dans mes propos introductifs, j'ai effectivement dit que la période transitoire n'irait pas au-delà des deux ans. Cela, on l'a bien

compris. J'ai aussi tenté de l'expliquer dans mes propos introductifs qu'effectivement, c'est pour une période de deux années. Mais, pendant ces deux années, il faut savoir qu'il faut mettre le service en place. Cela veut dire que pour la nouvelle station de saisie plus la station de contrôle, il y aura peut-être là des problèmes de mise en place.

Ce qu'offre la Confédération, c'est effectivement de dire : s'il y a des soucis, on laisse cette possibilité d'établir encore des cartes d'identité selon la formule traditionnelle. Ce n'est rien d'autre.

Dans le canton du Jura, si on prend l'exemple que vous avez dit, il y aura 1,7 poste (puisque c'est le chiffre qu'on nous a donné en CGF) qui sera chargé de traiter ces demandes-là. Si je prends l'exemple de la population jurassienne, 70'000 personnes une fois tous les dix ans, et bien cela fait 7'000 personnes par année; 225 jours ouvrables, cela fait 31 personnes par jour. Cela veut dire qu'il y a 31 personnes par jour qui devront aller à Delémont pour demander les documents d'identité dès l'ouverture de vos services. Et, là, je pense qu'effectivement, à terme, quand on aura l'expérience, on pourra peut-être assimiler toutes les personnes qui viendront et qui devront demander de nouveaux documents d'identité.

C'est simplement pour laisser un peu de temps d'adaptation à la mise en place de ces nouvelles infrastructures. Ce n'est rien d'autre. Mon but, ce n'est pas d'aller contre les cartes d'identité sans puce électronique ou les passeports biométriques. J'y suis favorable. Je suis aussi favorable au fait que ce soit sur un seul site, donc qu'il y ait qu'une seule station. Je ne mets pas du tout cela en cause. C'est simplement le fait de dire qu'on laisse deux ans encore la possibilité de faire sous le régime actuel et après ces deux ans, c'est clair, ce sera sous le nouveau régime. Mais je pense que de vouloir transférer cela tout de suite, ce n'est pas une bonne solution. D'ailleurs, c'est pour cela que la Confédération a laissé cette période transitoire.

Très bien. Je souhaite de belles Fêtes de fin d'année à Madame la ministre. Merci.

**M. Michel Probst, ministre** : Rapidement pour dire encore une fois que la procédure n'est pas moins compliquée pour les cartes d'identité. Elle sera la même et la photographie devra être aussi précise et de même qualité.

Cela veut dire aujourd'hui que les appareillages que l'on doit acheter sont commandés puisque, si vous avez une carte d'identité avec un passeport, vous devez de toute façon faire les photos au SPOP.

La seule éventuelle interrogation, c'est de vous dire que si cela se fait dans les bureaux communaux, il n'y aura pas besoin de ce double contrôle. Et bien, ce n'est pas le cas. Il s'agira aussi de voir qu'une photo va être faite, une double photo. Elle sera comparée avec celle qui sera amenée. La procédure n'est donc pas ici plus simple. C'est exactement la même pour répondre aux exigences de la Confédération puisque les photos devront être numériques, qu'elles restent dans les communes ou pas.

Lorsque nous avons discuté de cela avec le comité de l'Association jurassienne des communes, quand on leur a dit que, de toute façon, au bout de deux ans, ce sera terminé, ils l'ont très bien compris parce que nous devons déjà mettre en place les choses, non seulement par rapport au person-

nel à engager mais d'autre part par rapport aux machines qui sont indispensables.

*Au vote, la motion no 929 est rejetée par 23 voix contre 17.*

**19. Interpellation no 762**

**Le point de la situation sur le cautionnement cantonal de crédits bancaires relais  
Jean-Pierre Bendit (PDC)**

*(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)*

**Le président :** Voilà, à l'issue de cette dernière séance de l'année, je tiens à vous remercier toutes et tous, vous qui avez, d'une manière ou d'une autre, contribué au bon déroulement de cette année, cette année à laquelle vous m'avez confié la présidence du Parlement jurassien.

J'aimerais également remercier les membres du Gouvernement, les collaborateurs du secrétariat ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré et qui œuvreront encore au bon fonctionnement de notre institution.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé. Gardez la pêche ! La séance est levée. *(Applaudissements.)*

*(La séance est levée à 17.50 heures.)*